



**SÉCURITÉ ET SÉCURITÉ HUMAINE :
PRÉSENTATION DES CONCEPTS ET DES INITIATIVES
QUELLES CONSÉQUENCES POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST ?**

Karim Hussein, Donata Gnisci et Julia Wanjiru

SAH/D(2004)547
Or. ang.

Décembre 2004

94, rue Chardon-Lagache
75016 Paris, France
Tél. : +33 (0) 1 45 24 89 87
Fax : +33 (0) 1 45 24 90 31
Adresse postale :
2, rue André-Pascal
75775 Paris Cedex 16

**SÉCURITÉ ET SÉCURITÉ HUMAINE :
PRÉSENTATION DES CONCEPTS ET DES INITIATIVES
QUELLES CONSÉQUENCES POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST ?**

DOCUMENT DE DISCUSSION

KARIM HUSSEIN, DONATA GNISCI ET JULIA WANJIRU

DÉCEMBRE 2004

SAH/D(2004)547

L'Afrique de l'Ouest traverse une période de mutation et de croissance démographique rapides. La sécurité et l'insécurité sont des enjeux cruciaux pour ces dynamiques de changement et les risques que la violence et l'instabilité dans certaines zones posent pour le processus d'intégration régionale, la croissance et la réduction de la pauvreté. Un important travail a été réalisé par des spécialistes et des institutions internationales sur la manière de renforcer la sécurité dans les pays en développement. Ainsi, les membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, les agences des Nations unies et les centres de recherche travaillent depuis quelques années, notamment à l'élaboration de lignes directrices pour une bonne pratique de la réforme des systèmes de sécurité¹. Malgré cela, nombreux sont les acteurs ouest-africains à ne pas percevoir immédiatement la pertinence des modèles développés par les partenaires internationaux pour les problèmes qu'ils rencontrent, compte tenu des spécificités politiques, sociétales et culturelles de la région et de la complexité des conflits. Au cours des consultations sur le conflit et la stabilité menées par le SCSAO en 2002-2003, les partenaires régionaux ont souligné la nécessité de développer un concept et une vision de la sécurité adaptés aux réalités ouest-africaines.

Ce document de discussion examine les concepts, approches, outils et initiatives à la disposition de la communauté internationale dans le domaine de la sécurité. Il aborde la notion de *sécurité humaine* à la lumière du développement d'un système de sécurité africain. Il met en lumière une série d'enjeux et de questions fondamentaux pour la poursuite du débat sur la manière de répondre aux menaces à la sécurité qui soit adaptée aux priorités ouest-africaines. Ce document s'inscrit dans le cadre du travail mené en 2004 par le SCSAO sur la gouvernance, les dynamiques des conflits, la paix et la sécurité. *Il vise à informer les partenaires du CSAO, en particulier les acteurs ouest-africains, sur la terminologie, les normes et pratiques internationales dans ce domaine.*

Ce document vise à éclairer le débat sur les relations entre sécurité, gouvernance, conflit et développement et sur la manière dont les acteurs publics, privés et issus de la société civile peuvent développer leur propre réflexion sur la sécurité et l'insécurité. Il cherche également à stimuler une discussion sur les approches permettant de répondre aux défis de la sécurité, tout en étant pertinentes pour les réalités et dynamiques de changement sur le terrain. Concrètement, il a pour objectif de dynamiser les processus de prise de décision concernant la mise en application du Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité de la CEDEAO, du Protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance, ainsi que l'élaboration de stratégies et de programmes en soutien à l'agenda de la sécurité en Afrique de l'Ouest des bailleurs et partenaires internationaux.

Le SCSAO est particulièrement reconnaissant à Dylan Hendrickson *Senior Research Fellow* à l'International Policy Institute, King's College, University of London, Royaume-Uni, pour ses commentaires avisés sur des versions antérieures de ce document.

Une vaste consultation des acteurs régionaux – individus, groupes et institutions engagés à différents niveaux du traitement des conflits et de la sécurité en Afrique de l'Ouest – est en cours autour des questions suscitées par ce document. Nous espérons que ce processus contribuera à stimuler une réflexion sur la nature et l'importance de la sécurité et de l'insécurité dans le contexte ouest-africain et aidera à identifier les cadres pratiques d'une action au niveau régional.

Karim Hussein, Chef, Unité Transformation de l'Agriculture et Développement Durable
Donata Gnisci, Analyste des conflits, Unité Gouvernance, Dynamiques des conflits, Paix et Sécurité

Si vous souhaitez nous faire part de vos commentaires et analyses ou recevoir davantage d'informations sur les travaux du SCSAO sur la sécurité, veuillez contacter Donata Gnisci (email : donata.gnisci@oecd.org).

¹ Voir le document du CAD « Réforme des systèmes de sécurité et gouvernance : principes et bonnes pratiques », URL: http://www.oecd.org/findDocument/0,2350,en_2649_34567_1_119666_1_1_1,00.htm.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	3
ABRÉVIATIONS	7
RÉSUMÉ	9
INTRODUCTION ET OBJECTIFS	11
I. QUELS SONT LES CONCEPTS ET LES APPROCHES DISPONIBLES AU NIVEAU INTERNATIONAL POUR ABORDER LES QUESTIONS DE SÉCURITÉ ?	12
1.1. MENACES À LA SURVIE, À LA VIE QUOTIDIENNE ET À LA DIGNITÉ DES PERSONNES	13
1.2. LA RELATION ENTRE LA SÉCURITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT : L'APPROCHE DU PNUD SUR LA SÉCURITÉ HUMAINE	14
1.3. LA 'VOIX DES PAUVRES' : COMMENT LES PAUVRES DÉFINISSENT EUX-MÊMES LA SÉCURITÉ	15
1.4. LE COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (CAD) : LIER LA SÉCURITÉ AUX QUESTIONS DE GOUVERNANCE ...	15
1.5. VERS UN AGENDA MONDIAL DE LA SÉCURITÉ HUMAINE	16
1.6. CONCEPTS GOUVERNEMENTAUX ET INTERGOUVERNEMENTAUX AFRICAINS DE LA SÉCURITÉ HUMAINE	16
II. QUELLES INITIATIVES ONT ÉTÉ MENÉES POUR METTRE EN PRATIQUE LES CONCEPTS ET APPROCHES DE LA SÉCURITÉ HUMAINE ?	17
2.1. INITIATIVE GLOBALE SUR LA SÉCURITÉ HUMAINE : PROTÉGER LES PERSONNES ET LEUR DONNER LES MOYENS D'AGIR	18
2.2. L'AGENDA DE LA RÉFORME DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ (SSR) : LIER LES QUESTIONS DE SÉCURITÉ, DE DÉVELOPPEMENT ET DE GOUVERNANCE	20
2.3. INITIATIVES MENÉES PAR LES GOUVERNEMENTS ET D'AUTRES RÉSEAUX INTERNATIONAUX	22
2.4. LA SOCIÉTÉ CIVILE : UN PARTENAIRE CRUCIAL DE L'ÉTAT POUR LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ HUMAINE	23
III. INITIATIVES RETENUES POUR ACCROÎTRE LA SÉCURITÉ HUMAINE EN AFRIQUE ET EN AFRIQUE DE L'OUEST	24
3.1. LA CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ, LA STABILITÉ, LE DÉVELOPPEMENT ET LA COOPÉRATION EN AFRIQUE.	25
3.2. LE CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ DE L'UNION AFRICAINE (CPS)	25
3.3. ÉVOLUTION DU RÔLE SÉCURITAIRE DE LA CEDEAO EN AFRIQUE DE L'OUEST	27
3.4. SOUTIEN EXTÉRIEUR AUX CAPACITÉS AFRICAINES DE MAINTIEN DE LA PAIX	31
3.4.1. Programmes de renforcement des capacités	31
3.4.2. Le Fonds pour la paix en Afrique financé par l'UE	32
3.4.3. Engagement croissant du G8	32
IV. ENJEUX ET QUESTIONS CLES POUR LA RÉGION	33
4.1. TRADUIRE DANS LES FAITS LE CONCEPT DE SÉCURITÉ HUMAINE	34
4.2. RENFORCER LA RÉFORME DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ	35
4.3. ÉTABLIR LES BASES D'UN SYSTÈME DE SÉCURITÉ COHÉRENT EN AFRIQUE	36
4.4. RENDRE OPÉRATIONNEL LE RÔLE DE LA CEDEAO DANS LES EFFORTS DE STABILISATION ET DE MAINTIEN DE LA PAIX	36
4.5. RENFORCER L'AUTONOMIE DES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX	37
4.6. COORDONNER L'ASSISTANCE MILITAIRE AU NIVEAU RÉGIONAL	37
4.7. METTRE UN TERME À LA PROLIFÉRATION DES ARMES DE PETIT CALIBRE, DES ARMES LÉGÈRES ET DES MINES ANTIPERSONNEL	38

ANNEXE 1 : BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE ET AUTRES SOURCES – CLASSÉES PAR THÈME	39
ANNEXE 2 : ORGANISATIONS, INSTITUTIONS ET RÉSEAUX OEUVRANT SUR LES QUESTIONS DE SÉCURITÉ.....	46
ANNEXE 3 : PROGRAMMES DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS.....	48
ANNEXE 4 : RESSOURCES WEB.....	49
ANNEXE 5 : TRAITÉS ET INITIATIVES INTERNATIONAUX POUR PROTÉGER LA SÉCURITÉ HUMAINE – GRANDES DATES.....	51

ABRÉVIATIONS

ABHS	Advisory Board on Human Security (Comité consultatif sur la sécurité humaine)
ACOTA	Africa Contingency Operations Training and Assistance
ACRI	African Crisis Response Initiative (Initiative de réaction aux crises africaines -Etats-Unis)
ANAD	Accord de non-agression et d'assistance en matière de défense
APD	Aide publique au développement
BAD	Banque africaine de développement
CAD	Comité d'aide au développement
CEA	Commission économique pour l'Afrique (ONU)
CEDEAO	Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CPDC	Conflit, paix et coopération au développement (Réseau du CAD)
CPS	Conseil de paix et de sécurité (UA)
CSAO	Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest
CSH	Commission sur la sécurité humaine
CSSDCA	Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique
DCD	Direction de la coopération au développement (OCDE)
DDR	Désarmement, Démobilisation et Réintégration
DFID	Department for International Development (Royaume-Uni)
ECOMOG	Economic Community Monitoring Observer Group (Groupe de contrôle de cessez-le-feu de la CEDEAO)
FCO	Foreign and Commonwealth Office (Royaume-Uni)
GFN- SSR	Global Facilitation Network for Security System Reform
HCR	Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
MAD	Assistance mutuelle en matière de défense
MARWOPNET	Mano River Women's Peace Network (Réseau des Femmes du Fleuve Mano pour la Paix)
MINUCI	Mission des Nations unies en Côte d'Ivoire
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODM	Objectifs de développement du millénaire
OI	Organisation internationale
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
OSC	Organisation de la Société Civile
OUA	Organisation de l'Unité africaine
PCASED	Programme for Coordination and Assistance for Security and Development
PDI	Personnes déplacées à l'intérieur
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement

PPA	Parité de pouvoir d'achat
PPTE	Pays pauvres très endettés
RECAMP	Renforcements des capacités africaines pour le maintien de la paix
RU	Royaume-Uni
SADC	Southern African Development Community
SCSAO	Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest
SSR	Réforme des systèmes de sécurité
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UPE	Unité de protection de l'enfance (Secrétariat de la CEDEAO)
WAANSA	West African Action Network on Small Arms (Réseau d'action sur les armes légères en Afrique de l'Ouest)
WANEP	West African Network for Peacebuilding (Réseau ouest-africain de construction de la paix)
WARN	West Africa Early Warning Network
WAWA	Association des femmes ouest-africaines
WILPF	Ligue Internationale des femmes pour la paix et la liberté

RÉSUMÉ

Ce document de discussion vise à replacer le concept de sécurité humaine dans le contexte ouest-africain. Il examine les concepts, approches et initiatives disponibles au niveau international, en Afrique, et particulièrement en Afrique de l'Ouest, avec deux objectifs principaux :

- I. Mettre à la disposition des partenaires régionaux du SCSAO un large éventail d'informations et de sources essentielles sur les initiatives et les meilleures pratiques régionales et internationales en matière de sécurité, en vue de faciliter des processus de consultation et prise de décision informés à tous les niveaux.
- II. Soulever des questions stratégiques et identifier les principaux défis à prendre en compte dans l'élaboration d'une approche régionale de la sécurité en Afrique de l'Ouest.

La sécurité humaine est un élément essentiel de l'agenda politique mondial du développement. Deux idées l'animent : premièrement, la protection des personnes est stratégique à la fois pour la sécurité nationale et internationale ; deuxièmement, les conditions d'un développement humain en toute sécurité ne se limitent pas aux enjeux traditionnels de défense nationale et de respect de l'ordre, mais incluent toutes les dimensions politiques, économiques et sociales permettant de mener une vie à l'abri du risque et de la peur. Malgré un large consensus sur les fondements de ce concept, il n'existe toujours pas de définition unanimement reconnue de la sécurité humaine. Depuis le milieu des années 1990, la Commission des Nations unies sur la sécurité humaine, le PNUD, la Banque mondiale, le Comité d'aide au développement de l'OCDE et les gouvernements du Japon, Royaume-Uni, Canada et autres s'efforcent d'en définir les principaux éléments. En dépit de cet effort, les définitions continuent d'être larges, soulignant la protection des êtres humains et des communautés locales contre une grande variété de menaces, individuelles ou collectives, physiques ou politiques, économiques, sociales ou environnementales...

La communauté internationale a tenté de rendre ces définitions opérationnelles en combinant les deux agendas « vivre à l'abri de la peur » et « vivre à l'abri du besoin ». Ce concept élargi de la sécurité se trouve à la base des processus de reconstruction dans les pays en situation de sortie de conflit, notamment en Afrique de l'Ouest. Il constitue, en effet, la source d'inspiration des stratégies de réhabilitation nationale mises en œuvre, basées sur la réconciliation (aux niveaux national et local), la relance économique, la construction d'institutions, la réforme des systèmes de sécurité et la présence prolongée de forces de maintien de la paix dans le pays/la zone affecté(e) par le conflit, afin de consolider le processus de paix.

Les conflits violents nuisent à la sécurité humaine. Compte tenu de l'imbrication et des dimensions régionales des conflits en Afrique, la définition d'une stratégie globale de paix et de sécurité à l'échelle du continent et de la région s'avère nécessaire. Au cours des dernières décennies, le continent africain, et la région ouest-africaine en particulier, ont développé leurs propres cadres de sécurité à travers de l'OUA (appelée aujourd'hui l'Union africaine – UA), de la CEDEAO et de l'UEMOA. La création récente du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et les progrès réalisés dans l'application du Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité de la CEDEAO représentent des avancées positives vers l'établissement d'un cadre de sécurité africain qui soit à la fois complet et cohérent. Cependant, leur adoption au niveau national, appuyé par un soutien financier et logistique extérieur, reste crucial pour leur succès.

L'Union européenne (UE) s'est engagée à fournir un soutien important à la nouvelle initiative de l'UA sur la paix et la sécurité. Certains pays membres de l'OCDE soutiennent également le développement d'une force de maintien de la paix sous tutelle africaine. Néanmoins, les programmes actuels de renforcement des capacités, financés par des bailleurs bilatéraux et multilatéraux, doivent être davantage coordonnés. Des efforts sont également menés pour que les questions de prolifération des armes sur le continent et de sécurité humaine soient inscrites à l'ordre du jour des discussions du G8. Les pays du G8 pourraient jouer un rôle plus stratégique dans le contrôle des flux d'armements vers les pays en proie à des conflits violents et leurs voisins.

Les opérations de maintien de la paix menées par des Africains semblent actuellement être l'option préférée des bailleurs pour l'intervention dans les conflits régionaux : non seulement ces forces régionales peuvent-elles être déployées plus rapidement, mais elles possèdent également une connaissance plus approfondie du contexte dans lequel elles sont appelées à intervenir. L'Afrique de l'Ouest possède l'expérience la plus solide en matière d'opérations régionales de maintien de la paix, forte des interventions de l'ECOMOG au Libéria et en Sierra Leone dès le début des années 1990 et actuellement en Côte d'Ivoire. Il est essentiel que les dispositifs régionaux tels que la CEDEAO travaillent en synergie avec le nouveau cadre pour la paix et la sécurité qui se dessine à l'échelle du continent africain, afin d'apporter à celui-ci tout le soutien dont il a besoin.

Les acteurs de la société civile peuvent jouer un rôle vital dans l'établissement de la sécurité humaine, en particulier en temps de paix, grâce à leurs actions concrètes et leur plaidoyer en faveur de cette question. Les femmes en particulier semblent avoir réussi à établir des réseaux pour promouvoir la paix et la sécurité. Une aide extérieure peut contribuer à renforcer leur action. Cependant, la société civile ne peut, à elle seule, dispenser protection et services aux populations locales, se substituant ainsi aux institutions et fonctions étatiques. Pour promouvoir efficacement l'agenda de la sécurité humaine, il est nécessaire de développer des partenariats adaptés entre les acteurs de l'Etat et non-étatiques.

Deux enjeux-clé ressortent de cette étude :

1. L'agenda politique de la réforme des systèmes de sécurité, objet d'une attention croissante au sein des bailleurs et des pays en développement, fournit un cadre pour l'examen des liens et des synergies entre la sécurité humaine et les programmes de sécurité plus traditionnels depuis les organisations régionales jusqu'aux institutions d'Etat et aux communautés locales. Bien que le concept de sécurité humaine gagne actuellement en légitimité internationale, dans la pratique, les pays continuent de voir la sécurité à travers le prisme de l'Etat et de recourir aux instruments militaires pour l'atteindre. En raison de sa nature multidimensionnelle, il est difficile de rendre le concept de la sécurité humaine opérationnel et en même temps de répondre à tous les enjeux de la sécurité humaine sur le court terme, en particulier dans les situations de conflit. Sur le long terme, cependant, il sera crucial d'élaborer des stratégies et des approches appropriées permettant de réconcilier les objectifs de la sécurité humaine et ceux de la sécurité étatique. En Afrique de l'Ouest, cette réconciliation exigera, par exemple, des discussions approfondies sur la manière d'adapter le Mécanisme et le Protocole additionnel de la CEDEAO pour qu'ils répondent aux préoccupations de sécurité humaine de ses pays membres et de la région dans son ensemble.
2. Les opérations régionales de maintien de la paix menées dans les pays du fleuve Mano et en Côte d'Ivoire démontrent qu'il est essentiel de renforcer l'élan nécessaire pour établir des systèmes de sécurité avant tout à l'échelle du continent et de la région, ainsi que de développer des complémentarités entre ces niveaux. Il est également crucial d'éviter toute incertitude et toute redondance dans leurs rôles, actions et responsabilités. Il sera fondamental de mettre l'accent sur la coopération et la subsidiarité – plutôt que la concurrence – pour utiliser au mieux les fonds et autres ressources limitées fournis par les Etats membres et les partenaires internationaux pour améliorer la sécurité et le bien-être des populations. Cela nécessitera également des discussions et des échanges ouverts et transparents entre tous les acteurs concernés en vue de définir l'équilibre le mieux adapté entre les éléments militaires et civils, et entre les dimensions préventives et réactives du cadre de sécurité.

Ces questions font l'objet d'une discussion approfondie dans la dernière partie du document. *Cette réflexion débouche sur l'identification de certains défis stratégiques devant être débattus dans la région pour promouvoir cet agenda.* Ces derniers sont regroupés sous les rubriques suivantes :

- Traduire dans les faits le concept de la sécurité humaine,
- Renforcer la réforme des systèmes de sécurité,
- Établir les fondations d'un système de sécurité cohérent à l'échelle de l'Afrique,

- Rendre opérationnel le rôle de la CEDEAO dans les efforts de stabilisation et de maintien de la paix,
- Renforcer l'autonomie des opérations de maintien de la paix,
- Coordonner l'assistance militaire au niveau régional,
- Mettre un terme à la prolifération des armes de petit calibre, des armes légères et des mines antipersonnel.

INTRODUCTION ET OBJECTIFS

La sécurité n'est plus uniquement une préoccupation des acteurs de la défense et de l'humanitaire. Depuis la fin de la Guerre froide, le débat sur la sécurité est devenu partie intégrante de l'agenda du développement international. Traditionnellement, ce débat s'est concentré sur les activités militaires, le contrôle du matériel militaire, l'action contre les groupes et les réseaux armés, ainsi que sur la réforme des institutions militaires étatiques. Une attention accrue est cependant portée aujourd'hui à d'autres acteurs du « système de la sécurité » et aux dimensions humaines de la sécurité, notamment la gouvernance des institutions chargées de la sécurité, les liens entre la sécurité et l'insécurité, et l'accès aux ressources, au bien-être, la pauvreté, les risques et la sécurité environnementaux. Un grand nombre de ces questions ont été progressivement intégrées au travail mené au cours des années 1990 par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et le Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD).

En Afrique, et particulièrement en Afrique de l'Ouest, ce changement s'est accompagné de l'émergence de cadres de sécurité régionaux, avec le soutien d'organisations intergouvernementales, dont la création était également réclamée par la société civile africaine. ***Il reste cependant à approfondir le débat régional sur ce que signifient la sécurité et l'insécurité humaine dans le contexte ouest-africain, et sur les priorités à établir, le cas échéant, pour intégrer cette dernière dans des cadres régionaux conçus pour maintenir la paix, l'ordre et la sécurité physique.*** Ce document vise à contribuer à un tel débat en examinant les concepts, approches et initiatives en matière de sécurité et sécurité humaine des institutions internationales, intergouvernementales et gouvernementales – en Afrique et ailleurs. Les rôles et l'action de la société civile au niveau mondial et de l'Afrique de l'Ouest sont également envisagés. Ce travail a deux objectifs spécifiques :

- I. Mettre à la disposition des partenaires régionaux du SCSAO un large éventail d'informations et de sources essentielles sur les initiatives et les meilleures pratiques régionales et internationales en matière de sécurité, en vue de faciliter des processus de consultation et prise de décision informés à tous les niveaux.
- II. Soulever des questions stratégiques et identifier les principaux défis à prendre en compte dans l'élaboration d'une approche régionale de la sécurité en Afrique de l'Ouest.

Ce document de discussion sera largement diffusé par le SCSAO² pour contribuer au renforcement du Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité et à l'application du Protocole additionnel sur la Démocratie et la Bonne gouvernance de la CEDEAO. Il vise, en outre, à renforcer l'échange d'informations pour enrichir l'élaboration, par les bailleurs et partenaires internationaux, de nouvelles stratégies et programmes de soutien à l'agenda sur la sécurité en Afrique de l'Ouest.

Ce document se divise en cinq grandes parties :

- Premièrement, brève présentation d'un certain nombre de concepts et d'approches clés pour les questions de sécurité.
- Deuxièmement, description de plusieurs initiatives menées pour mettre ces concepts en application.

² Voir Secrétariat du CSAO, 2004. *Gouvernance, Dynamique des conflits, Paix et sécurité*. Programme initial de travail 2004 ([vwww.oecd.org/dataoecd/31/9/32300531.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/31/9/32300531.pdf)).

- Troisièmement, ébauche d'une analyse des implications possibles pour l'Afrique de l'Ouest, mettant particulièrement l'accent sur l'importance des dispositifs africains de sécurité à l'échelle du continent pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits.
- Quatrièmement, présentation des principaux nouveaux enjeux et questions à débattre dans la région, issus d'une revue des concepts et pratiques internationaux.
- Cinquièmement, annexe détaillée accompagnée d'une sélection des organisations, institutions, réseaux et initiatives clés dans ce domaine, ainsi que des listes de sites Web et de ressources documentaires disponibles.

Enfin, la distinction entre *les différents concepts de sécurité* mentionnés dans ce document mérite d'être soulignée. Le débat sur la sécurité tourne autour de trois notions qui reflètent les agendas respectifs de différents acteurs du système international, bien que les deux premières puissent aussi se soutenir mutuellement. *La sécurité humaine* est la perspective la plus large. Elle propose une vision alternative des enjeux de la paix et de la coopération mondiale, prenant les individus et leurs expériences comme le principal point de référence. Elle s'est développée à partir de deux trajectoires parallèles : la première tend à converger avec l'agenda du développement humain tandis que la deuxième accorde la priorité à la protection physique contre la violence causée par les conflits et/ou la criminalité. *La réforme des systèmes de sécurité* est un concept plus étroit et une approche dont les origines remontent à trois débats distincts au sein de la communauté des bailleurs : les dépenses militaires, la prévention des conflits et la reconstruction post-conflit, ainsi que la gouvernance du secteur public.³ Elle se concentre sur la manière dont les Etats peuvent utiliser au mieux leurs moyens de coercition pour atteindre des objectifs plus larges de développement humain au sein d'un système politique démocratique. Enfin, *les conceptions traditionnelles de la sécurité* accordent la priorité à la défense et aux questions militaires dans l'objectif de promouvoir la stabilité du régime à l'intérieur et comme moyen d'affirmer les positions et intérêts de l'Etat sur la scène internationale.

I. QUELS SONT LES CONCEPTS ET LES APPROCHES DISPONIBLES AU NIVEAU INTERNATIONAL POUR ABORDER LES QUESTIONS DE SÉCURITÉ ?

La communauté internationale a commencé à mettre en relation les questions de sécurité avec celles de développement au début des années 90. Un consensus s'est progressivement dégagé sur la nécessité d'élargir et d'approfondir le concept de sécurité, en prenant en compte le contexte politique de la fin de la Guerre froide. Une meilleure collaboration est également devenue possible entre les instances gouvernementales en charge du développement, des affaires étrangères et de la défense, offrant ainsi une nouvelle base aux relations Nord/Sud sur ces questions. Le concept de **sécurité humaine**, examiné ci-dessous, a été influencé par ce processus dont il est issu. Certains pays membres de l'OCDE (par exemple la Norvège, le Canada et le Japon) et les Nations unies ont contribué à intégrer définitivement la sécurité humaine dans l'agenda politique mondial du développement.⁴

³ M. Brzoska, *Development donors and the concepts of security sector reform*, Occasional Paper n° 4, Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces, Genève, novembre 2003.

⁴ Différents arguments ont été avancés pour expliquer l'inclusion de la sécurité humaine dans la "haute politique" du développement international. D'après une vision néoréaliste des relations internationales, les valeurs incarnées par ce concept peuvent être interprétées comme servant les intérêts de la politique étrangère des pays de puissance moyenne sur la scène internationale, qui cherchent à renforcer leur influence et leur position dans le système international. D'un autre côté, une perspective constructiviste sociale des relations internationales met en avant le rôle joué par les institutions mondiales (OI, ONG, médias, acteurs de la société civile, etc.) pour influencer les intérêts et priorités des Etats dans le sens de la promotion de « l'humanitarisme », d'où est issu le concept de « sécurité humaine ». D'autres encore prétendent que l'explication se trouve dans le mélange des deux perspectives, étant donné le contexte historique spécifique des vingt dernières années. Suivant cette logique, les changements provoqués par les événements du 11 septembre 2001 sur la scène internationale vont probablement nuire à la promotion de l'agenda de la sécurité humaine en redonnant davantage d'importance aux enjeux traditionnels de la sécurité. Voir A. Suhrke, "Human security and the interests of states" in *Security Dialogue*, 1999, Vol. 30 (3), pp. 265-276.

Selon l'approche centrée sur la « sécurité humaine », les menaces et les défis pesant sur la sécurité transcendent la défense nationale, le respect des lois et de l'ordre pour inclure toutes les dimensions politiques, économiques et sociales permettant de vivre à l'abri du risque et de la peur. L'attention est passée de la sécurité de l'Etat à la sécurité des personnes, sans pour autant que ces deux préoccupations soient exclusives l'une de l'autre. La sécurité peut être envisagée comme un « bien public », répondant au besoin stratégique de favoriser un développement humain durable tout en promouvant la paix et la stabilité nationales, régionales et mondiales. L'approche de la sécurité humaine a également mis en lumière le fait que toute tentative pour aborder les questions relatives à la sécurité doit reposer sur la concertation et la collaboration avec différents groupes d'acteurs aux intérêts souvent divergents, par ex. acteurs civils / militaires, gouvernementaux / non gouvernementaux, locaux / nationaux / régionaux / internationaux.

Malgré ce consensus, les acteurs internationaux ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur une définition unique de la sécurité qui fasse autorité et permette à la communauté internationale de répondre efficacement à un large éventail de défis et de menaces, y compris les conflits violents, la privation illégale des droits civils et politiques, la privation économique et la dégradation de l'environnement. Comme l'indique ce qui suit, les définitions de la sécurité humaine ont tendance à être très larges, laissant souvent des questions cruciales sans réponse, notamment :

- **Qui** doit dispenser la sécurité humaine et **comment** doit-elle être dispensée ?
- En cas d'incompatibilité entre les objectifs de protection de l'Etat et de protection des personnes, comment résoudre la contradiction ?
- Quels sont les liens opérationnels entre sécurité humaine et le débat plus vaste sur la sécurité en général⁵ ?

En outre, bien qu'il existe de nombreuses initiatives sur la sécurité humaine en Afrique de l'Ouest, particulièrement dans les pays anglophones, et que celles-ci aient suscité un débat régional sur ce thème, les concepts utilisés dépendent toujours dans une large mesure des approches et des agendas des donateurs en matière de sécurité. Il est désormais nécessaire d'adapter ces approches pour prendre en compte les intérêts et les réalités des Africains et les aider à développer eux-mêmes un cadre régional et continental de sécurité adapté.

1.1. Menaces à la survie, à la vie quotidienne et à la dignité des personnes

« Je crois profondément que les êtres humains doivent pouvoir mener des vies de créativité, sans que leur survie ne soit menacée ni leur dignité écornée. »
Obuchi Keizo, ancien premier ministre du Japon, 1998

Pour Obuchi Keizo, la sécurité humaine représente “[...] le mot clé pour saisir l'ensemble des menaces qui pèsent sur la survie, la vie quotidienne et la dignité des personnes et pour renforcer les efforts nécessaires pour faire face à ces menaces”⁶. Amartya Sen précise ce concept, en rappelant que la ‘sécurité humaine’ constitue un élément fondamental des processus de développement en général, indissociable de la **sécurisation des capacités humaines**, c'est-à-dire « des différentes combinaisons de fonctionnements (identités et actions) à la disposition d'une personne. [...] Un ensemble de vecteurs de fonctionnements, reflétant la liberté de la personne à mener tel type de vie, plutôt qu'un autre... à choisir parmi plusieurs vies possibles »⁷. Dans ce contexte, l'illettrisme et l'incapacité à maîtriser les nombres constituent

⁵ Voir A. Suhrke, *op.cit.*, 1999.

⁶ Déclaration d'ouverture de la réunion sur le thème de « Dialogue intellectuel sur la construction de l'Asie de demain » ('Intellectual Dialogue on Building Asia's Tomorrow')
www.mofa.go.jp/policy/culture/intellectual/asia9812.html.

⁷ Cité dans S. Alkire, “The Capability Approach and Human Development”, 9 septembre 2002, http://hdr.undp.org/docs/training/oxford/presentations/Alkire_HD%20and%20Capabilities.pdf. Voir également A. Sen, 1989, “Development as capabilities expansion” *Journal of Development Planning*.

des formes d'insécurité. Les personnes analphabètes ont davantage de difficultés à trouver un emploi et des capacités limitées pour comprendre et faire valoir leurs droits légaux. Le manque d'éducation nuit aux capacités des personnes à prendre des décisions éclairées concernant leurs propres vies.

Selon Sen, les éléments suivants se trouvent au cœur du concept de la sécurité humaine :

- L'accent mis sur les **vies individuelles** (par opposition aux modèles de sécurité de l'Etat)
- Une appréciation de l'**importance de la société et des dispositions sociales** pour renforcer de manière constructive la sécurité des vies humaines
- Une concentration raisonnée sur les « **risques négatifs** » **pesant sur les vies humaines**⁸
- Le choix de se concentrer sur les « risques négatifs » – **en mettant l'accent sur les droits humains les plus élémentaires.**

Plaçant ce concept au cœur des principes et des pratiques du développement de la communauté internationale lors du Sommet du Millénaire de l'ONU (septembre 2000), le Secrétaire-général des Nations Unies, Kofi Annan, a souligné la nécessité d'une approche de la sécurité plus centrée sur l'individu. La sécurité doit être pensée moins en termes de défense du territoire et davantage en termes de protection des personnes. Le Rapport du Millénaire 2000 appelle la communauté internationale à agir pour atteindre la 'liberté de vivre à l'abri de la nécessité' (l'agenda du développement) et la 'liberté de vivre à l'abri de la peur' (l'agenda de la sécurité). Condition préalable d'une paix durable, la sécurité est considérée comme fondamentale pour la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire (ODM) et pour le développement des capacités humaines dans tout leur potentiel.

1.2. La relation entre la sécurité et le développement : l'approche du PNUD sur la sécurité humaine

« La sécurité humaine n'a rien à voir avec les armes – elle témoigne d'une préoccupation pour la vie et la dignité humaines »
PNUD, 1994

Le PNUD a développé une définition très large de la sécurité humaine basée sur l'idée que la sécurité ne doit pas se concentrer exclusivement sur les Etats, le territoire et les questions militaires, mais sur les individus qui sont au cœur du débat sur la sécurité. Le Rapport sur le Développement humain de 1994 intitulé « Nouvelles dimensions de la sécurité humaine » est sans doute la première tentative pour définir un tel concept de manière globale. La sécurité y est mise en relation avec sept dimensions reflétant presque la totalité des éléments clés du développement humain. Cependant, le rapport n'aborde pas spécifiquement la différence entre « sécurité humaine » et « développement humain ».

Sécurité économique	Revenu de base garanti : accès à l'emploi et aux ressources.
Sécurité alimentaire	Accès matériel et économique à la nourriture pour tous et à tous moments. Des centaines de millions de personnes dans le monde continuent d'avoir faim soit en raison de l'insuffisance des ressources alimentaires locales, soit, plus fréquemment, par manque de possibilités ou de ressources pour acheter à manger.
Sécurité sanitaire	Accès aux soins médicaux et à de meilleures conditions sanitaires. Les personnes pauvres en général bénéficient d'un niveau de sécurité sanitaire inférieur et, dans les pays en développement, les principales causes de mortalité sont de nature infectieuse et parasitaire.

⁸ Par exemple, au lieu de se concentrer sur l'expansion globale de la liberté en général. A la différence des objectifs généraux du développement humain, l'expression "les risques négatifs" revient à concentrer son attention sur les risques immédiats menaçant la survie, la poursuite de la vie quotidienne et la dignité de la personne. Cette approche nécessite la protection des personnes contre des menaces envahissantes telles que les conflits, la privation, l'extrême pauvreté, etc.

Sécurité environnementale	Vivre dans un environnement physique sain à l'abri de la désertification, de la déforestation et d'autres menaces environnementales mettant en danger la survie des personnes.
Sécurité personnelle	La sécurité individuelle contre la violence physique. Les menaces peuvent prendre plusieurs formes, par exemple : menaces exercées par l'Etat, des Etats étrangers, d'autres groupes de personnes (tensions ethniques), des personnes isolées ou des gangs ; menaces à l'encontre des femmes ou des enfants en raison de leur vulnérabilité et de leur dépendance ; menaces à l'encontre de soi-même (par ex. suicide, consommation de drogues, etc.).
Sécurité communautaire	La plupart des personnes tirent leur sécurité de leur appartenance à un groupe social (famille, communauté, organisation, groupement politique, groupe ethnique, etc.). Des tensions surviennent souvent entre ces groupes en raison de la concurrence pour l'accès limité aux opportunités et aux ressources.
Sécurité politique	Vivre dans une société qui respecte les droits humains élémentaires et la liberté d'expression.

1.3 La 'Voix des pauvres' : comment les pauvres définissent eux-mêmes la sécurité

Le rapport de la Banque mondiale, *Voices of the Poor: Crying out for change* (New York, 2000) a largement contribué à approfondir l'idée de la sécurité humaine en incorporant les points de vue des plus pauvres dans le débat sur la sécurité et les politiques de développement. Ce rapport était basé sur un travail de terrain extensif dans les pays en développement, au cours duquel plus de 60 000 hommes et femmes ont été interviewés sur la vision de leurs préoccupations de leurs vies quotidiennes, la pauvreté et l'insécurité. Cette étude a montré que l'insécurité physique revient régulièrement en première place des préoccupations des pauvres dans toutes les régions, mais a également permis de dégager une perspective plus nuancée de ce que la 'sécurité' signifie pour les pauvres.

Les approches participatives offrent une micro-perspective sur la sécurité, qui vient compléter les macro-perspectives typiques des approches plus traditionnelles ; en bref, les approches participatives soulignent les perceptions que les citoyens ordinaires ont du bien-être et de la sécurité. Cette étude a montré que l'une des principales priorités des pauvres était la nécessité de garantir **la stabilité, la prévisibilité et la continuité de leurs vies quotidiennes**. Les quatre dimensions suivantes ont été identifiées :

Stabilité des revenus	Sécurité financière : un revenu stable et régulier
Prévisibilité de sa vie quotidienne	Certaines personnes sont plus soucieuses de cette prévisibilité que de leur sécurité financière
Protection contre la criminalité	Se sentir protégé contre l'absence de lois et l'augmentation de la criminalité
Sécurité psychologique	Sécurité émotionnelle ; sentiment psychologique d'appartenir à un groupe social

1.4 Le Comité d'aide au développement (CAD) : lier la sécurité aux questions de gouvernance

Le travail entrepris par le PNUD sur la sécurité humaine a influencé l'approche et la terminologie adoptées par les principaux bailleurs bilatéraux représentés au sein du Comité d'aide au développement de l'OCDE⁹. En 2001, le Réseau sur les conflits, la paix et la coopération pour le développement du CAD a défini la sécurité dans les termes suivants :

⁹ Voir la liste des organisations à la fin du présent document.

« La sécurité est de plus en plus considérée comme une situation globale dans laquelle les personnes et les communautés vivent libres, en paix et à l'abri du danger, participent pleinement à la gestion des affaires publiques, jouissent de leurs droits fondamentaux, ont accès aux ressources et aux produits de première nécessité et vivent dans un environnement qui ne nuit pas à leur santé et à leur bien-être. La sécurité des personnes et la sécurité des Etats se renforcent mutuellement. [...] »¹⁰.

Les enjeux de la gouvernance sont fondamentaux dans cette approche de la sécurité, dans la mesure où une vaste gamme d'institutions gouvernementales ou non-gouvernementales joue un rôle, ou a un rôle à jouer, dans la protection des populations à différents niveaux. La sécurité peut être sérieusement sapée par une mauvaise gestion et coordination de ces institutions de sécurité ou par leur manque de réactivité face aux besoins des populations (voir 2.2).

1.5 Vers un agenda mondial de la sécurité humaine

La Commission de la Sécurité humaine (CSH), co-présidée par Sadako Ogata (ancienne Haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés) et Amartya Sen, a été créée en 2001, à la suite de la publication du Rapport du Millénaire du Secrétaire-général des Nations unies. Sa mission consistait à élaborer un concept de la sécurité humaine pouvant servir d'outil opérationnel pour le développement et la mise en œuvre des politiques et, sur cette base, à proposer un programme de recommandations concrètes pour répondre aux menaces les plus critiques et les plus répandues pesant sur la sécurité humaine.

Le travail de la CSH s'est divisé en deux vastes domaines de recherche et processus de concertation afférents. Le premier consistait à étudier les insécurités humaines en lien avec les conflits et la violence¹¹ ; le deuxième examinait les relations entre sécurité humaine et développement. Le rapport final de la CSH, *La sécurité humaine maintenant* (New York, 2003) déclare :

« La notion de sécurité humaine traite de la sauvegarde des libertés civiles essentielles. Il s'agit à la fois de protéger les gens contre les menaces aiguës qui pèsent sur leur sort et de leur donner les moyens de prendre leur destin en main. Cela signifie également élaborer des systèmes qui donnent aux gens les bases de la survie, de la dignité et du bien-être minimum. La sécurité humaine concerne plusieurs types de liberté : liberté de la personne face à ces besoins, face à la peur, liberté d'agir en son propre nom. »¹²

La Commission préconisait notamment la mise en place d'un Comité consultatif sur la sécurité humaine, créé à l'automne 2003. Ce Comité oeuvre à la diffusion et à la mise en pratique des recommandations de la CSH. Plus particulièrement, il envisage de formuler des lignes de conduite pour le Fonds fiduciaire des Nations unies pour la sécurité humaine (voir 2.3).

1.6 Concepts gouvernementaux et intergouvernementaux africains de la sécurité humaine

A l'époque coloniale, les Etats africains et leurs organismes de sécurité étaient organisés et administrés selon les modèles européens. Ces modèles formels sont restés largement en place après les indépendances malgré le développement, dans de nombreux cas, de structures administratives et sécuritaires plus informelles aux côtés des structures officielles. Dans les années 1960, l'OUA a confirmé la souveraineté des Etats dans les frontières définies à l'époque de la colonisation.

¹⁰ Voir les Lignes directrices du CAD de l'OCDE, *Prévenir les conflits violents*. OCDE, Paris, 2000.

¹¹ Ce domaine de recherche abordait notamment les besoins particuliers de sécurité des populations et la protection des victimes, des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Il se concentrait également sur les interdépendances entre l'insécurité et le besoin de s'assurer que les activités liées au développement soient maintenues parallèlement aux initiatives entreprises dans le cadre de la résolution des conflits.

¹² La version française du rapport est disponible aux Presses de Sciences-Po, Paris. <http://bief.org/index.cfm?fuseaction=C.Titre&Tid=6147&E=160>

La plupart des tentatives d'élaboration de nouveaux paradigmes de sécurité innovants et adaptés aux contextes africains sont relativement récentes¹³. La réflexion engagée en Afrique aujourd'hui sur la sécurité est manifestement influencée par le Rapport sur le développement humain du PNUD et l'expérience des Programmes nationaux de réduction de la pauvreté qui prescrivent que les instances chargées de la sécurité doivent jouer un rôle dans la réduction de la pauvreté. Cependant, comme le constate une récente enquête du CAD / OCDE sur la réforme des systèmes de sécurité dans le monde, on trouve des antécédents au concept de sécurité humaine dans les philosophies et discours africains (par exemple, ceux de Nkrumah et de Senghor en Afrique de l'Ouest) défendant la primauté des besoins humains élémentaires¹⁴. D'une façon générale, il existe un consensus en Afrique sur le fait que la sécurité doit être centrée sur les personnes pour ce qui est des moyens de la sécurité et qu'elle se définit avant tout comme **la sécurité des peuples**. Cette idée est exprimée dans le Document de Kampala de l'OUA en 1991 – *Vers une conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique* :

« La sécurité englobe tous les aspects de la société, y compris les dimensions économiques, politiques et sociales de la vie individuelle, familiale, communautaire, locale et nationale. La sécurité d'une nation doit être construite en termes de sécurité des citoyens à vivre en paix et à disposer d'un accès aux ressources élémentaires de la vie, tout en participant aux affaires de sa société en toute liberté et en jouissant de tous les droits humains fondamentaux. »

En pratique, cependant, la majorité des gouvernements africains continuent de considérer les enjeux de sécurité en termes de protection des Etats, de ses institutions et ses frontières, de stabilité du régime et de défense militaire. Cela explique en partie pourquoi le concept de sécurité humaine sous sa forme actuelle est considéré comme ayant été inspiré par les donateurs, sauf dans le cas de l'Afrique du Sud. Malgré cette perception, l'enquête du CAD / OCDE indique que la sécurité humaine représente un « idéal » ou un objectif ultime auquel aspirent les populations africaines. Ces dernières considèrent que la première fonction de l'Etat doit être de protéger la vie et les biens de la population. Néanmoins, dans de nombreuses situations, la violence et / ou le désordre politique continuent de se propager, renforçant d'autant le manque de confiance dans la capacité de l'Etat à créer les conditions nécessaires pour la réalisation de la sécurité humaine.

II. QUELLES INITIATIVES ONT ÉTÉ MENÉES POUR METTRE EN PRATIQUE LES CONCEPTS ET APPROCHES DE LA SÉCURITÉ HUMAINE ?

Renforcer la paix durable dans le monde nécessite une réponse globale et intégrée aux défis de la sécurité et du développement. Cela exige la participation et l'action concertée de tous les membres de la communauté internationale, qu'il s'agisse des Etats, des organes des Nations unies, des organisations régionales, des institutions financières internationales, d'ONG ou d'autres acteurs de la société civile. En vue de la création d'un système de sécurité humaine, il est important de noter que plusieurs normes, principes, institutions et pratiques sont déjà en place, par exemple ceux permettant l'assistance et la protection des victimes de guerres et de catastrophes naturelles. Cependant, ces éléments n'en sont pas tous au même degré de développement et ils ne permettent pas non plus de répondre à tous les aspects de la sécurité humaine. Ci-dessous figure une sélection des initiatives internationales afférentes au renforcement de la sécurité humaine en Afrique de l'Ouest.

¹³ D. Henk, 2001, *Security in Africa*, Occasional Paper N°1- Security: A new African Paradigm, www.uz.ac.zw/units/cds/occasional/paper1.

¹⁴ E. Hutchful and K. Fayemi, 'Security-System Reform in Africa' dans *A survey of security system reform and donor policy: views from Non-OECD countries*, DCD/DAC/CPDC(2004)4, qui figurera en annexe de la nouvelle édition du document du CAD, *Réforme des systèmes de sécurité et gouvernance : principes et bonnes pratiques*.

2.1 Initiative globale sur la sécurité humaine : protéger les personnes et leur donner les moyens d'agir

Pour la CSH, deux grandes stratégies sont fondamentales pour la sécurité humaine.

- **Protéger les personnes** : exige des efforts concertés pour élaborer des normes, processus et institutions qui protègent systématiquement les personnes de toute forme de violence ou menace de violence.
- **Donner à chacun les moyens d'agir** : de réaliser son potentiel et de participer à part entière dans les processus décisionnels qui affectent sa vie.

En ce qui concerne les conflits, les deux grandes stratégies doivent viser les personnes et les communautés les plus vulnérables. Celles-ci sont regroupées en trois catégories : (i) les personnes vivant dans des zones affectées par les conflits violents ; (ii) les personnes déplacées ; (iii) les personnes vivant dans des régions en situation de sortie de conflit (voir encadré 1 ci-dessous).

Promouvoir la sécurité humaine suppose de prendre des **mesures préventives** pour réduire la vulnérabilité et réduire les risques ; ou de prendre des **actions curatives** en cas d'échec de la prévention. La Commission a identifié une liste de priorités exigeant une action immédiate :

- Protéger les personnes exposées à des conflits violents.
- Protéger les personnes exposées à la prolifération des armes.
- Apporter une assistance pour la sécurité des personnes déplacées.
- Créer un fonds de transition pour la sécurité humaine dans les situations post-conflit.
- Appel à une plus grande équité des échanges commerciaux et des marchés au profit des personnes les plus démunies.
- Établir des conditions de vie minimum dans toutes les régions.
- Accorder une haute priorité à l'accès de tous aux soins de santé de base.
- Élaborer un système efficace et équitable pour la propriété intellectuelle.
- Donner à chacun les moyens d'agir via une éducation universelle de base et un développement des efforts mondiaux et nationaux dans ce sens.
- Définir une identité humaine globale respectant la liberté des individus d'avoir plusieurs identités et affiliations.

De nombreux acteurs jouent désormais un rôle dans les questions de sécurité humaine dans le monde. Ainsi, la Commission a proposé des politiques et stratégies plus intégrées et plus globales, ainsi qu'une **initiative mondiale pour placer la sécurité humaine en tête des priorités aux niveaux local, national, régional et mondial**. Une telle initiative viserait à intégrer la sécurité humaine dans le travail normal des institutions responsables de la sécurité à tous les niveaux. Pour atteindre ces objectifs, elle a identifié les objectifs et outils suivants :

- Prévention des conflits, promotion des droits des personnes et du développement humain : établissement de mécanismes d'alerte précoce ; sanctions ; missions d'enquête et diplomatiques ; déploiement préventif d'opérations de maintien de la paix ; plus grande attention accordée à l'éducation, à l'éradication de la pauvreté et à l'équité ; sécurité économique de base ; augmentation des niveaux de vie et de la sécurité sanitaire ; renforcement des capacités de la société civile.
- Protection et prise en charge pour les personnes et les communautés : développement d'une infrastructure de protection contre les menaces les plus critiques et les plus répandues, par ex. systèmes de police, réglementations sur l'environnement, réseaux de santé, systèmes éducatifs, dispositifs filets de sécurité (par ex. nourriture/argent contre travail, protection sociale), programmes de vaccination, etc.

- Renforcement des principes et pratiques démocratiques : promotion d'un système politique démocratique, soutenu par la sécurité physique et la croissance économique, qui aide à protéger les personnes et à leur permettre de se prendre en charge. Cela suppose donc de développer des institutions solides, garantir l'état de droit et encourager des pratiques citoyennes.
- Promotion d'une culture et de cadres de la sécurité humaine : développement d'une prise de conscience des questions de sécurité dans la société ; diffusion de l'information sur les initiatives et les réseaux existants pour favoriser une approche plus intégrée.

Encadré 1 : Moyens de renforcer la sécurité des personnes touchées par les conflits violents

Globalement : lutter contre la pauvreté ; s'attaquer aux causes fondamentales des conflits

- Œuvrer à la réalisation des ODM des Nations unies

Contrôler les flux d'armement

- Interrompre la vente d'armes avec les pays en conflit
- Criminaliser la violation des embargos sur les armes votés par le Conseil de sécurité de l'ONU (publication des noms des trafiquants d'armes)
- S'assurer que les armes sont bien détruites et non recyclées pour servir dans d'autres conflits
- Soutenir les programmes d'élimination des mines antipersonnel par la mise en oeuvre du Traité d'Ottawa

Améliorer la protection des réfugiés et autres migrants involontaires

- Séparer les réfugiés des combattants (pour éviter le recrutement de nouveaux combattants dans les camps de réfugiés)
- Fournir une assistance adaptée aux pays accueillant des populations réfugiées (jouer le rôle de médiateur entre les populations hôtes et réfugiées au niveau local)
- Garantir l'assistance aux personnes déplacées à l'intérieur et aux autres migrants involontaires
- Soutenir les programmes de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR) des anciens combattants

Améliorer la protection des enfants dans les zones de conflit

- Interdire le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats
- Apporter une aide psychologique aux enfants soldats et faciliter leur réinsertion dans la société dans les situations de sortie de conflit

Garantir le respect des droits humains

- Protéger les minorités ; lutter contre la discrimination ethnique
- Accroître la pression internationale sur les régimes autoritaires pour mettre fin aux violations des droits humains

Renforcer la démocratie

- Soutenir les gouvernements de transition dans la préparation d'élections libres et équitables
- Promouvoir une société ouverte, tolérante et pluraliste qui respecte la diversité culturelle
- Renforcer les capacités de la société civile et sa participation dans la prise de décision, par exemple à travers les organisations locales, les organisations de producteurs, les réseaux et les associations

Renforcer les capacités d'Etat

- Lutter contre la corruption (renforcer la transparence et la responsabilité des institutions d'Etat)
- Assurer la sécurité sur l'ensemble du territoire (mettre en oeuvre des réformes des systèmes de sécurité faisant l'objet d'une appropriation locale)
- Construire des institutions démocratiques et des services publics viables et efficaces
- Garantir l'accès aux services de bases à tous les citoyens (renforcer la décentralisation, les autorités locales)
- Appliquer les lois écrites (établir des structures chargées de l'exécution des lois)

2.2 *L'agenda de la Réforme des systèmes de sécurité (SSR) : lier les questions de sécurité, de développement et de gouvernance*

La SSR tire son origine des activités de consolidation de la paix visant à prévenir et à résoudre les conflits violents, construire la paix après une guerre et faciliter la reconstruction afin d'éviter une reprise du conflit. La SSR est l'un des éléments de l'agenda de la sécurité humaine. Au sein de ce vaste programme, la SSR se concentre sur les défis auxquels les Etats font face en utilisant des moyens de coercition qui respectent les normes démocratiques et soutiennent les objectifs du développement humain¹⁵. Elle souligne la nécessité de développer des approches capables de réconcilier les intérêts des Etats et ceux des populations en matière de sécurité.

L'agenda de la SSR s'attaque à trois défis politiques étroitement liés auxquels l'ensemble des Etats est confronté :

- Premièrement, développer les cadres institutionnels dont les Etats ont besoin pour traiter des politiques de développement et de sécurité comme parties intégrantes de l'action publique ;
- Deuxièmement, renforcer la gouvernance des différents acteurs et institutions responsables de l'élaboration, de la gestion, de la mise en oeuvre et du suivi des politiques de sécurité ;
- Troisièmement, développer des forces de sécurité professionnelles capables de mener à bien les fonctions opérationnelles qui leur sont demandées et de rendre des comptes aux autorités civiles.

La réforme des systèmes de sécurité exige de traiter avec un large éventail d'acteurs (voir encadré 2 ci-dessous) et de définir leurs rôles, responsabilités et actions d'une manière qui soit compatible avec l'établissement de principes sains de gouvernance démocratique, la transparence et l'état de droit. En pratique, cependant, sa mise en oeuvre reste jusqu'à présent très centrée sur les Etats.

Encadré 2 : Types d'acteurs impliqués dans le système de sécurité

Acteurs essentiels de la sécurité : forces armées ; police ; gendarmerie ; forces paramilitaires ; garde présidentielle ; services de renseignement et de sécurité (militaires et civils) ; gardes-côte ; administration des douanes ; unités de réserve ou unités locales de sécurité (protection civile, gardes nationaux, milices, etc.)

Organes de gestion et de surveillance de la sécurité : organes du pouvoir exécutif ; organes consultatifs nationaux sur la sécurité ; corps législatifs et commissions d'enquête parlementaires ; ministères de la Défense, de l'Intérieur, des Affaires étrangères ; chefs coutumiers et autorités traditionnelles locales ; organismes de gestion financière (ministères des Finances, services du budget, services de vérification et de planification financières) ; organisations de la société civile (commissions publiques de surveillance et commissions d'examen des plaintes du public, etc.)

Institutions judiciaires et organismes chargés de l'exécution de la loi : magistrature ; ministère de la Justice ; administration pénitentiaire ; services chargés des enquêtes et des poursuites pénales ; commissions et médiateurs pour les droits humains ; systèmes judiciaires coutumiers et traditionnels.

Forces de sécurité non officielles (auxquelles les acteurs internationaux font rarement appel) : armées de libération ; guérillas ; armées et gardes du corps privés ; sociétés de sécurité privées ; milices des partis politiques.

La mise en application du concept de la SSR et sa traduction en politiques, stratégies, programmes et approches efficaces posent de nombreux défis. Depuis la fin des années 1990, le CAD a soutenu les efforts menés pour parvenir à une définition et à une approche communes des activités des donateurs dans ce domaine, dans le but de renforcer la cohérence entre les politiques des bailleurs et celles de leurs homologues dans les gouvernements des pays membres de l'OCDE, y compris les organes de

¹⁵ DCD/DAC/CPDC, 2004, *A survey of Security System Reform and donor policy: views from non-OECD countries*, DCD/DAC/CPDC(2004)4, Paris.

défense.¹⁶ Fort de ce travail initial, le Réseau sur les conflits, la paix et la coopération au développement du CAD a mené récemment une enquête mondiale sur la SSR, comprenant à la fois un volet centré sur les donateurs et un volet régional, qui a débouché sur l'élaboration d'un nouveau document et d'une nouvelle déclaration sur la SSR, approuvés par les pays membres de l'OCDE.¹⁷

Le CAD a développé un ensemble de 'principes directeurs', présentés dans son document cadre, qui résumant les défis et normes clés de la SSR et sont conçus pour renforcer le dialogue sur la manière dont l'assistance en matière de sécurité doit être dispensée. Ces principes soulignent l'importance de l'appropriation locale du processus de réforme et la nécessité pour la SSR de reposer sur une vaste évaluation des besoins des personnes concernées et de l'Etat en matière de sécurité.

La SSR nécessite inévitablement un engagement à long terme pour pouvoir produire des résultats significatifs. Les agences de développement doivent donc rester engagées bien au-delà de la phase de lancement. Cela est particulièrement vrai dans la phase de reconstruction et de construction de la nation en situation de sortie de conflit. Les donateurs doivent travailler en étroite collaboration avec leurs homologues nationaux pour garantir que les engagements envers la SSR sont financièrement viables à long terme afin d'inspirer confiance dans le processus de réforme. Globalement, le calendrier des interventions des bailleurs, le type d'assistance qu'ils fournissent et la nature des partenariats avec les acteurs et institutions locaux chargés des réformes représentent des choix cruciaux que les donateurs doivent faire en collaboration avec leurs homologues nationaux. La volonté politique et la détermination des acteurs engagés dans les réformes restent cependant des conditions *sine qua non* du succès de ces dernières. Il est nécessaire d'engager un débat approfondi avec un large éventail d'acteurs au niveau national sur la nature des priorités à adopter en matière de sécurité et sur les moyens d'y répondre sur le long terme.

Encadré 3 : Types d'initiatives entreprises dans le cadre de la SSR

Surveillance civile des secteurs de la sécurité : mécanismes civils de surveillance, systèmes d'alerte précoce

Réforme militaire : réformes structurelles pour améliorer la gouvernance des forces armées, l'éducation sur le rôle des forces armées dans une société démocratique

Réforme de la police et du système judiciaire : renforcer la protection juridique des citoyens (formation des officiers de police au respect des droits humains, justice transitionnelle, structures de renforcement des lois, conseils et soutien en matière de prévention de la criminalité)

Community policing : renforcer les contacts entre officiers de police et citoyens (dialogue sur la politique et les principes destiné à améliorer les relations entre société civile et forces de sécurité, activités de renforcement de la confiance)

Opérations de soutien de la paix : programmes de DDR, lutte contre la criminalité internationale et la prolifération d'armes légères

Formation des prestataires de sécurité privés : pour garantir le respect des lois et des standards d'intervention communs

Initiatives régionales : Renforcer les mécanismes régionaux de sécurité, les corps régionaux de sécurité, traités de défense, initiatives de paix, réseaux régionaux oeuvrant en faveur de la paix

Campagnes médiatiques : développer la prise de conscience du public (renforcement des capacités civiles, éducation à la paix).

Deux moteurs principaux animent les programmes de SSR en Afrique de l'Ouest :

- (i) Le processus de démocratisation en cours dans la région depuis les quinze dernières années, et
- (ii) Les efforts de construction de la paix des pays de la région du fleuve Mano en situation de sortie de conflit et de la Côte d'Ivoire.

¹⁶ 'Security issues and development co-operation: A conceptual framework for enhancing policy coherence', in *The DAC Journal*, Vol. 2, No. 3, 2001, et son tiré à part, 2002.

¹⁷ *Réforme des systèmes de sécurité et gouvernance : principes et bonnes pratiques.*

La création du Mécanisme de la CEDEAO, comme cadre régional pour la sécurité collective, la coopération militaire, la gestion des conflits, le maintien de la paix et l'intervention humanitaire (voir 3.3) pourrait également faciliter à l'avenir l'établissement de normes en vue de la création d'un système de sécurité régional, mais pour l'heure, son influence sur la mise en œuvre de la SSR au niveau national reste limitée.

D'importantes réformes du secteur de la sécurité ont été adoptées sur le continent africain, comme le souligne l'enquête mondiale menée à l'initiative du CAD¹⁸, mais la motivation, l'envergure, les objectifs et le rythme de ces réformes diffèrent fortement. Ces tentatives ne constituent pas de véritable SSR, selon les critères et l'approche définis par le CAD. Il est intéressant de noter que les situations de sortie de conflit, par exemple la Sierra Leone, semblent constituer l'environnement le plus propice à la mise en œuvre efficace d'une SSR, malgré l'immensité des défis posés par l'héritage du conflit violent et ses effets sur la situation politique, institutionnelle et socio-économique.

2.3 Initiatives menées par les gouvernements et d'autres réseaux internationaux

Un certain nombre de pays donateurs ont pris des mesures pour soutenir l'agenda de la sécurité humaine.

- Le **gouvernement japonais** a identifié la sécurité humaine comme l'un des objectifs clés de sa politique étrangère. Dans cette optique, il a organisé trois sessions des Symposiums internationaux sur la sécurité humaine et lancé le Fonds fiduciaire des Nations unies pour la Sécurité humaine en soutien à d'autres initiatives de l'ONU sur ce thème. Le Japon a également établi un programme de bourses bilatérales pour la sécurité humaine (Grassroots Human Security Grants)¹⁹.
- Le **gouvernement canadien** s'est engagé à stimuler le débat sur la sécurité humaine et a développé des politiques destinées à faire face aux nouvelles menaces pesant sur la sécurité mondiale²⁰.
- Le Department for International Development (DFID) du **Royaume-Uni** a développé une politique de SSR et soutient activement l'Initiative africaine sur la sécurité humaine²¹, un réseau de sept ONG africaines cherchant à évaluer la performance des gouvernements africains en matière de sécurité humaine. De plus, le Royaume-Uni a adopté une stratégie transgouvernementale sur la question de la SSR, approuvée par le Ministère de la défense, DFID, ainsi que le Foreign and Commonwealth Office (FCO)²².
- Le **Réseau sur la sécurité humaine**²³ est un groupe de treize pays qui facilite le dialogue au niveau ministériel sur les questions relatives à la sécurité humaine. Le Réseau publie le Bulletin du réseau sur la sécurité humaine en collaboration avec le Harvard Human Security Programme²⁴. Depuis 1999, le Réseau organise chaque année une réunion ministérielle visant à attirer l'attention sur les nouvelles questions de sécurité. En 2004, cette réunion aura lieu à Bamako (Mali), seul pays africain membre du Réseau²⁵. Les thèmes prioritaires identifiés par le président malien sont : les enfants en situation de conflit, les armes légères, et le rôle des femmes dans les opérations de maintien de la paix²⁶.

¹⁸ E. Hutchful and K. Fayemi, 'Security-System Reform in Africa', *op. cit.*

¹⁹ Voir www.my.emb-japan.go.jp/EN/Economic/GGP.htm.

²⁰ Politique étrangère du Canada pour la sécurité humaine, 2002, *A l'abri de la peur* : www.humansecurity.gc.ca.

²¹ Initiative africaine pour la sécurité humaine : www.africanreview.org.

²² GFN-SSR, 2003, *Security Sector Reform Moving the Agenda Forward*.

²³ Réseau de sécurité humaine : www.humansecuritynetwork.org.

²⁴ Programme sur la politique humanitaire et la recherche sur les conflits de l'Université de Harvard : www.hsph.harvard.edu/hpcr/human_security.htm.

²⁵ L'Afrique du Sud participe en tant qu'observateur. Les autres membres du réseau sont l'Autriche, le Canada, le Chili, la Grèce, l'Irlande, la Jordanie, le Mali, la Norvège, les Pays-Bas, la Slovénie, la Suisse et la Thaïlande.

²⁶ Message de la Présidence, www.humansecuritynetwork.org/docs/mali_priorities-e.pdf.

La réunion de Bamako fournira une opportunité clé pour attirer l'attention internationale sur les menaces pesant sur la sécurité en Afrique.

2.4 La société civile : un partenaire crucial de l'Etat pour le renforcement de la sécurité humaine

En dernière analyse, la responsabilité d'assurer la protection physique et la sécurité des personnes revient aux organes d'Etat ; il reste cependant que le rôle joué par les acteurs non étatiques est de plus en plus reconnu. La CSH a recommandé d'investir davantage de ressources dans la société civile, y compris dans les organisations non gouvernementales (ONG), « *en soulignant le rôle des individus, entreprises, fondations et organisations religieuses dans le transfert des ressources vers les communautés et les personnes dans le besoin.* » En ce qui concerne le continent africain, le document de Kampala a déclaré que « *les organisations de la société civile doivent participer pleinement dans l'élaboration des cadres de sécurité en Afrique.* »²⁷

Les acteurs non étatiques contribuent dans une large mesure à accroître ou à amoindrir la sécurité humaine. Les forces de sécurité privées (ex : milices des partis politiques, unités privées de gardes du corps, organisations communautaires), par exemple, peuvent, dans une certaine mesure, soutenir la sécurité humaine, en protégeant les civils des conflits armés internes. Cependant, ils sont plus souvent responsables d'une diminution de la sécurité humaine – lorsqu'ils prennent part aux affrontements.

D'une manière générale, les acteurs locaux (y compris les autorités décentralisées) sont davantage au fait que les autres acteurs des différents risques et menaces pesant sur la sécurité humaine dans un contexte donné. De ce fait, ils représentent des sources fiables et constantes d'information sur le terrain pour les mécanismes d'alerte précoce existants. A un niveau plus général, le travail analytique fourni par les instituts de recherche internationaux et africains en charge de la gestion des conflits et de la construction de la paix contribue à façonner les efforts internationaux. Par exemple, en Afrique de l'Ouest, le Réseau ouest-africain de construction de la paix (WANEP)²⁸ a établi un lien entre les différentes initiatives existantes et établi le programme WARN (Réseau ouest-africain d'alerte précoce), dont la mission consiste à préparer le terrain à l'établissement d'un réseau d'alerte précoce et de réponse basé sur la société civile en Afrique de l'Ouest. WANEP joue également le rôle de dispositif d'alerte précoce clé pour la CEDEAO²⁹.

Les ONG se sont souvent avérées extrêmement efficaces pour plaider en faveur de la sécurité des populations victimes de conflits et pour apporter biens et services aux zones touchées. Les exemples des pays du fleuve Mano (voir encadré 4 ci-dessous), de la Côte d'Ivoire, de la vallée du fleuve Sénégal, etc. démontrent que les communautés locales sont souvent les premières à fournir une assistance aux migrants involontaires avant même que les agences humanitaires internationales ne déploient leurs programmes d'urgence. La participation des organisations de la société civile dans la réconciliation et la reconstruction est essentielle pour établir des bases durables de la sécurité humaine par le biais, notamment, de programmes d'éducation à la paix, d'activités ciblant les enfants affectés par les conflits, etc. Leur action est néanmoins souvent limitée par la précarité de la sécurité et les difficultés à accéder aux endroits isolés.

Souligner la contribution spécifique que la société civile peut faire pour promouvoir la sécurité humaine ne doit pas conduire à minimiser l'importance de l'Etat. Ce dernier ne peut en effet déléguer à aucun autre

²⁷ A. Sesay souligne qu' « *un aspect de la sécurité doit être la capacité d'une société à exercer un contrôle sur sa propre destinée* », D. Henk, *African views and outside actors*, www.uz.ac.zw/units/cds/occasional/paper1/views.html.

²⁸ www.wanep.org.

²⁹ D'autres exemples incluent l'organisation African Security Dialogue and Research (www.africansecurity.org), basée à Accra, Ghana, et le Centre pour la Démocratie et le Développement (www.cdd.org.uk), basé à Lagos et à Londres, ces deux institutions mènent des recherches extensives sur les questions de sécurité dans la région et font partie d'un réseau en expansion d'analystes et de praticiens de la sécurité travaillant en étroite collaboration avec les gouvernements pour influencer sur les politiques des États en matière de sécurité.

acteur interne ou extérieur les fonctions et responsabilités qui lui incombent de protéger les populations au sein de ses frontières et de leur permettre de participer pleinement à la société. Les partenariats appropriés entre les organes d'Etat et les acteurs non gouvernementaux sont par conséquent essentiels pour soutenir avec succès l'agenda de la sécurité humaine en Afrique de l'Ouest. La réforme des systèmes de sécurité représente une opportunité de développer un tel partenariat.

Encadré 4 : Rôles des femmes dans les conflits, la construction de la paix et la sécurité humaine

Les femmes sont généralement moins directement impliquées dans les groupes armés ou les armées que les hommes. Elles jouent cependant un rôle clé dans l'alimentation et le soutien des combattants et comptent parmi les principales victimes des conflits violents. Elles sont fortement affectées par les conséquences socio-économiques de la violence. Restant les principales sources d'approvisionnement de la famille en période de guerre, ces conséquences ont un impact sur les autres membres de la famille. Les femmes et leurs enfants constituent la majorité de la population des camps de réfugiés.

Le rôle des femmes à toutes les étapes des processus de résolution des conflits et de construction de la paix est progressivement reconnu. Les femmes sont des acteurs clés permettant la réintégration des anciens combattants et des personnes déplacées dans la société après l'arrêt du conflit. Les rôles et les fonctions spécifiques qu'elles ont dans la société leur permettent de mieux comprendre et connaître les communautés, les facteurs complexes sous-jacents des conflits, les stratégies d'adaptation existantes et les solutions possibles. Le **Réseau des femmes du fleuve Mano pour la paix** (MARWOPNET), par exemple, créé par des groupes de femmes de Sierra Leone, du Libéria et de Guinée en 2000, a joué un rôle crucial dans les processus de paix et de redressement en œuvre dans ces pays. Parmi ses autres activités, le Réseau a assuré une formation aux techniques de résolution des conflits et de négociation aux médias locaux et à des membres d'ONG. Ses membres ont également visité des camps de réfugiés pour défendre les besoins spécifiques de ces populations et ont rencontré des rebelles³⁰.

La CEDEAO a reconnu l'importance des femmes dans le développement, en établissant l'**Association des femmes ouest-africaines** (WAWA) lors du Sommet de la CEDEAO de Conakry en mai 1983. Ce forum représente une occasion de défendre davantage la question des femmes dans les opérations de construction de la paix menées par la CEDEAO. D'autres réseaux, agences et initiatives existants concernant le rôle des femmes dans la paix et la sécurité humaine incluent notamment :

WIPNET est partie intégrante de WANEP et vise à soutenir les efforts des groupes de femmes dans la construction de la paix³¹. Lorsque WIPNET a été créé en 2001, il ne regroupait que 14 organisations. Aujourd'hui, plus de 400 groupes et associations de femmes sont affiliés à cette Initiative.

UNIFEM œuvre également en faveur de l'intégration d'approches différentes pour renforcer la participation des femmes dans les opérations de construction de la paix. Elle a donné naissance à un portail Internet **Women, Peace & Security**³² sur lequel figurent les profils des pays, des informations sur les impacts des conflits sur les femmes et leurs réactions.

Enfin, **Peace Women**³³ est une plateforme d'information sur les femmes, la paix et la sécurité, ainsi que sur les initiatives de construction de la paix dans les zones en conflit.

III. INITIATIVES RETENUES POUR ACCROÎTRE LA SÉCURITÉ HUMAINE EN AFRIQUE ET EN AFRIQUE DE L'OUEST

Étant donnée la dimension régionale des conflits violents en Afrique, des décideurs africains ont entrepris d'établir un système de sécurité à l'échelle du continent qui intègre les questions de conflit, de paix et de sécurité, et dont les pays membres de l'OCDE sont les principaux bailleurs. La présente section examine l'évolution des cadres de maintien de la paix en Afrique, en particulier le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et les dispositifs de sécurité régionale de la CEDEAO. Ces initiatives concernent surtout

³⁰ www.domino.ips.org/ips/Tve.nsf/0/8C06A3B5C24D683FC1256DF6004305CC?OpenDocument ; l'Assemblée générale des Nations unies a décerné le Prix des droits humains 2003 des Nations unies au Réseau des femmes du fleuve Mano pour la paix.

³¹ www.wanep.org/programs/wipnet.

³² www.womenwarpeace.org.

³³ www.PeaceWomen.org est un projet de la Ligue internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté, Nations unies, New York.

le deuxième volet de l'agenda sur la sécurité humaine (à savoir la protection contre la violence et l'insécurité physique), et la mise en oeuvre d'actions concrètes et ponctuelles en réponse à des événements spécifiques. Le premier volet, lié aux changements structurels sur le plus long terme, fait actuellement l'objet de mesures réglementant la circulation des armes légères, l'utilisation de mines antipersonnel et des enfants soldats.

3.1 *La Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique*

La Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique (CSSDCA), qui s'est tenue à Kampala en 1991, fut l'un des premiers forums de discussion sur les questions de sécurité à l'échelle continentale. Les résultats de la réunion furent synthétisés dans le document de Kampala³⁴ recommandant aux chefs d'Etats et de gouvernements africains une série de principes et de mesures politiques en faveur de la médiation, la conciliation et l'arbitrage, le maintien de la paix, le rétablissement de la confiance, les pactes de non-agression, la baisse des dépenses militaires et la création d'un Conseil africain des sages pour la paix. Il encourageait également à l'élaboration de stratégies de développement globales et intégrées traitant à la fois des questions de sécurité, de stabilité, de développement et de coopération.

Mais ce n'est qu'au sommet de Lomé en 2000 que l'OUA souscrivit à la déclaration de la CSSDCA³⁵. L'Assemblée des chefs d'Etats et de gouvernements reconnaissait que « *la sécurité de chacun des pays africains est inséparablement liée à celle d'autres pays africains et à celle du continent africain dans son ensemble* ». L'Assemblée s'engagea également à établir avant 2005 un cadre qui permette de traduire et codifier en lois nationales le concept de sécurité humaine de la Déclaration solennelle de la CSSDCA, afin de restaurer la confiance et d'établir des cadres collaboratifs de sécurité aux niveaux national, régional et continental. Toute une gamme de principes phares, d'engagements et d'indicateurs de performance fut mise en place pour mesurer les progrès accomplis dans cette direction.

L'imbrication des conflits en Afrique signale clairement un manque de cadres de sécurité régionaux et appelle à la création d'une communauté africaine de sécurité. Un certain nombre d'initiatives et d'institutions oeuvrant en faveur de la paix et de la sécurité ont émergé au fil du temps, comme la CSSDCA, le Centre de gestion des conflits et le Fonds pour la paix de l'OUA, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs du NEPAD et diverses organisations intergouvernementales régionales traitant des questions de sécurité au niveau subrégional, etc. Mais le manque de coordination entre ces initiatives, la faiblesse des institutions comme de leurs capacités font qu'on ne peut pas parler à ce jour de « système de sécurité » général et articulé, et encore moins de « communauté de sécurité » unique.

3.2 *Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (CPS)*

L'Union africaine a mis en place un Conseil de paix et de sécurité qui est mandaté pour maintenir la paix et la sécurité sur le continent³⁶. Composé de 15 membres, le CPS a des fonctions similaires à celles du Conseil de sécurité de l'ONU. Le droit de veto n'est cependant pas envisagé et aucun pays ne peut siéger au Conseil de manière permanente. Entre autres compétences, le CPS est en mesure de :

- **Prendre des décisions** : d'intervenir militairement dans les cas les plus graves – crimes de guerre, génocides et crimes contre l'humanité (autorité supranationale).
- **Imposer des sanctions** : en cas de changement inconstitutionnel de gouvernement dans l'un des États membres.

³⁴ CSSDCA : http://www.iss.co.za/AF/RegOrg/unity_to_union/pdfs/oau/cssdca.pdf.

³⁵ Voir http://www.iss.co.za/AF/RegOrg/unity_to_union/pdfs/oau/hog/10HoGAssembly2000.pdf.

³⁶ Lors de la 97^{ème} session ordinaire des Ambassadeurs de l'organe central du Mécanisme pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits, à Addis Abeba en Ethiopie, le 30 janvier 2004. Le PSC sera formellement mis en place fin 2004. Les premières élections au PSC se sont tenues en mars 2004 sur la base de droits égaux, d'une représentation régionale égale et sur le principe d'une rotation des élus.

- **Adopter les mesures nécessaires** : lorsque l'indépendance et la souveraineté d'un État membre sont menacées par des groupes armés, entre autres formes d'agression.

En février 2004, les dirigeants africains ont accepté de mettre en place une **Force africaine en attente**³⁷ dans le cadre de leur **Politique commune de défense et de sécurité**³⁸.

La création d'un cadre stratégique et opérationnel pour la paix et la sécurité à l'échelle de toute l'Afrique répond à la tendance générale de la communauté internationale de réduire son intervention sur le terrain pour mettre fin aux conflits africains. Comme le montre le tableau ci-dessous, les arguments ne manquent pas en faveur d'une forme d'intervention régionale plutôt qu'internationale. Mais cela ne signifie pas pour autant le désengagement total des partenaires extérieurs, puisque l'assistance étrangère demeure souvent déterminante. Les membres permanents du Conseil de sécurité ont d'ailleurs reconnu le besoin d'un soutien accru aux efforts africains pour le maintien de la paix et la résolution des conflits. Comme l'a souligné Kofi Annan, les forces régionales de déploiement rapide sont essentielles au maintien de la paix par l'ONU.

Intervention régionale	Intervention internationale
<p>Avantages</p> <ul style="list-style-type: none"> → Acteurs de terrain : action fondée sur une connaissance des réalités locales. Forte détermination à mettre un terme au conflit. → Volonté politique forte de mettre un terme au conflit pour éviter son impact sur les pays voisins. → Déploiement rapide des forces sur le terrain. → Coût élevé pour les pays africains, mais relativement faible par rapport aux missions de l'ONU. → Renforcement de la capacité africaine de réponse aux problèmes internes. 	<p>Inconvénients</p> <ul style="list-style-type: none"> → Intervenants extérieurs : pas de familiarité avec le terrain. → Relativement neutre : motivation morale de mettre fin au conflit, ou intérêts stratégiques/économiques dans la région. → Lenteur du processus décisionnel. → Coût élevé : la communauté internationale doit nécessairement prendre en charge les dépenses. → Relation de dépendance : l'influence des anciennes puissances coloniales demeure importante ; dépendance par rapport aux lents processus décisionnels de l'aide étrangère.
<p>Inconvénients</p> <ul style="list-style-type: none"> → Risque de partialité : intérêts ancestraux des pays voisins dans le conflit, risque d'influence hégémonique d'un intervenant régional dominant. → Faiblesse institutionnelle des organisations régionales. 	<p>Avantages</p> <ul style="list-style-type: none"> → Neutralité : une force multinationale mélangeant personnel militaire et civil moins susceptible d'être partie prenante dans le conflit. → Fortes capacités de maintien de la paix fondées sur une expérience pratique internationale (par ex. OTAN)

³⁷ Les 53 États membres de l'Union africaine ont approuvé en février 2004 la création d'une force militaire d'appoint, prête à intervenir pour prévenir l'éruption de guerres civiles ou la perpétration de génocides. Cette force doit être composée de troupes des membres-clés de l'Union africaine et opérera sous la direction du Conseil de paix et de sécurité de l'UA. Un président africain l'a décrite comme une réponse collective aux menaces, internes comme externes, partout sur le continent. La force d'intervention sera constituée de 15 000 soldats, divisée en cinq brigades régionales d'ici à 2005, et étendue à l'ensemble du continent d'ici à 2010. Elle s'appuiera sur les capacités régionales existantes, notamment du Kenya, d'Afrique du Sud, d'Égypte et du Nigeria. Les modalités de sa mise en oeuvre en Afrique de l'Ouest restent à déterminer. Pour plus d'informations, voir V. Kent, M. Malan, (2003) "The African Standby Force. Progress and Prospects", *African Security Review* 12, 3.

³⁸ "Report of the 4th Meeting of African Chiefs of Defence Staff and Experts on the Establishment of the African Standby Force and the Common African Defence and Security Policy", Addis Abeba, 17 janvier 2004.

→ Manque de moyens logistiques et de ressources financières pour supporter le coût de l'intervention sur la durée.

→ Forces bien équipées et bien formées.

L'accomplissement de la mission du nouveau Conseil africain de paix et de sécurité dépendra au final de la volonté politique et des fonds mis à sa disposition, non seulement par l'aide étrangère mais surtout via l'engagement de tous les pays membres africains³⁹. Jusqu'à ce jour, les Etats africains ont soutenu la coopération militaire par le biais d'organisations régionales déjà en place, comme la CEDEAO et la SADC⁴⁰. Le mode d'interaction entre le Conseil de paix et de sécurité de l'UA et les mécanismes régionaux en place, en particulier la CEDEAO, reste encore à définir. Les structures subsidiaires qui renforcent les complémentarités et évitent les redondances entre les divers systèmes de paix et de sécurité devraient être renforcées afin d'adapter les structures régionales en place à un cadre cohérent de paix et de sécurité à l'échelle de l'Union africaine.

3.3 Evolution du rôle sécuritaire de la CEDEAO en Afrique de l'Ouest

La Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), fondée en 1975, compte 15 États-membres⁴¹. Son mandat d'origine concernait la coopération régionale et l'intégration économique comme moyens de lutter contre la marginalisation de l'Afrique et de renforcer la stabilité et le développement économiques. Les membres de la CEDEAO étaient bien conscients que de tels objectifs ne pouvaient être atteints que dans un climat de paix et de stabilité. Deux protocoles sur les questions de défense furent donc rapidement signés après la création de la Communauté et complètent sa mission économique : le « **Protocole de non agression** » (1978) et le « **Protocole d'assistance mutuelle en matière de défense** » (1981).

Contrairement aux Nations unies et à l'OUA, dont les chartes comportent une clause de non-intervention, la CEDEAO est tenue d'intervenir à l'intérieur des frontières de ses États-membres en cas de conflit armé susceptible de menacer la paix et la sécurité de l'ensemble de la Communauté⁴². Ce principe fit de l'Afrique de l'Ouest la première région du continent à organiser une intervention militaire régionale de maintien de la paix (au Libéria, en 1990)⁴³. Face à l'indifférence de la communauté internationale aux violations massives des droits humains au Libéria fin 1989, le Groupe d'observateurs militaires de la CEDEAO (ECOMOG⁴⁴), chargé du contrôle et de la mise en oeuvre des cessez-le-feu, est intervenu dans le pays pour superviser à l'organisation d'élections présidentielles, en juillet 1997. En août 1997, le mandat de l'ECOMOG fut étendu à la Sierra Leone, pour restaurer au pouvoir le gouvernement démocratiquement élu, qui avait été renversé par un coup d'état en mai, et y faire régner la paix et la sécurité.

³⁹ L'évolution des relations entre le Conseil de paix et de sécurité de l'UA et les mécanismes régionaux de paix et de sécurité rend plus difficile pour les donateurs de choisir les destinataires de leurs fonds. Par exemple, l'UE a récemment versé 250 millions d'euros à l'UA pour renforcer ses capacités de construction de la paix, dans l'idée que l'UA redistribuerait une partie cette somme parmi les mécanismes régionaux de paix et de sécurité.

⁴⁰ SADC: Southern African Development Community, www.sadc.int.

⁴¹ Les Etats-membres de la CEDEAO sont le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Niger, le Nigeria, le Mali, la Gambie, le Togo, le Sénégal et la Sierra Leone.

⁴² Chapitre 4, « Protocol on Mutual Assistance on Defence », www.iss.co.za/AF/RegOrg/unity_to_union/pdfs/ecowas/13ProtMutualDefAss.pdf

⁴³ A. Sesay, 1999, *ECOMOG and sub-regional security in West Africa*, Conflict Trends, N° 2.

⁴⁴ L'ECOMOG, créé au Sommet de Banjul en mai 1990, est une force militaire non permanente composée d'éléments de l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air des Etats membres de la CEDEAO. Pour plus d'informations sur le développement de l'ECOMOG, voir M. Khobe, « The evolution and conduct of ECOMOG operations in West Africa », *ISS*, Monograph n° 44 (2000).

L'expérience de l'ECOMOG au Libéria et en Sierra Leone est souvent utilisée comme preuve de la capacité des Etats africains à coordonner leurs efforts et résoudre leurs problèmes communs sans faire appel aux partenaires étrangers. Cependant, ses insuffisances sont souvent mentionnées dans les efforts pour concevoir et mettre en oeuvre les futures initiatives de maintien de la paix. Par exemple, le déploiement des troupes de l'ECOMOG fut activement soutenu par le Nigeria contre les positions d'autres pays, pour la plupart francophones, ce qui a jeté le doute sur la légitimité et la neutralité de la décision. Qui plus est, le taux élevé d'abus perpétrés contre les populations civiles par des troupes de l'ECOMOG, et l'incapacité de cette force à protéger les populations les plus vulnérables dans certaines zones de conflit ont contribué à nuancer l'évaluation généralement positive de son action dans ces deux pays.

ECOMOG fut malgré tout salué tant au niveau local qu'international. En 1998, les Ministres des affaires étrangères de la CEDEAO ont préconisé de faire de l'ECOMOG la structure officielle des opérations de maintien de la paix dans la région. La CEDEAO a donc accru ses capacités et procédé progressivement à la transformation d'ECOMOG, d'une série d'initiatives *ad hoc* à l'origine, à une structure plus permanente de coopération militaire durable.

Le Mécanisme de prévention, de gestion, de règlements des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité, créé par la CEDEAO en 1999, a pris appui sur les enseignements tirés des interventions au Libéria (1990-1997), en Sierra Leone (1997-2000) et en Guinée-Bissau (1999). Avant cet accord, en 1971, les pays francophones avaient conclu un Accord de non-agression et d'assistance en matière de défense (ANAD), qui visait à renforcer la sécurité dans la zone de l'UEMOA. Celui-ci fut intégré au Mécanisme de prévention des conflits de la CEDEAO en 1999, afin de constituer un système de sécurité régionale unique et d'institutionnaliser les structures et processus qui assureraient la concertation et l'action collective dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest. En 2001, les pays membres de la CEDEAO ont également signé un **Protocole additionnel sur la Démocratie et la Bonne gouvernance**, qui vient compléter le Mécanisme et prend en considération les causes profondes des conflits, de l'instabilité et de l'insécurité⁴⁵. Ce protocole demeure à un stade préliminaire de sa mise en oeuvre.

Le Mécanisme va au-delà des précédents protocoles d'accord, dans la mesure où il prévoit l'intervention de l'ECOMOG dans les conflits internes qui menacent de provoquer une catastrophe humanitaire ou de constituer un danger pour la sécurité de la région, ou dans les situations qui résultent du renversement ou de la déstabilisation d'un gouvernement démocratiquement élu. L'**Autorité des chefs d'Etats et de gouvernements** constitue la plus haute instance dirigeante du Mécanisme. Le **Secrétaire exécutif** de la CEDEAO est habilité à initier des travaux d'enquête, de médiation, de facilitation, de négociation et de réconciliation pour prévenir efficacement et gérer les conflits dans la région. Le Mécanisme comprend par ailleurs cinq instances distinctes :

- **Le Conseil de médiation et de sécurité** est formé de 10 membres élus pour une période de 2 ans. Il a le droit d'autoriser toute forme d'intervention, comme le déploiement de missions politiques et militaires (une majorité des deux tiers est alors requise), d'informer l'ONU et l'UA de ses décisions, de délivrer et de vérifier les mandats et termes de référence des forces armées ainsi que de nommer les commandants à la tête de ces forces.
- **La Commission de défense et de sécurité** est composée d'experts militaires et conseille le Conseil de médiation et de sécurité. Elle examine toutes les questions techniques, administratives et logistiques liées aux opérations de maintien de la paix.
- **Le Conseil des sages** comprend 32 membres nommés *ad hoc* par le Secrétariat exécutif en vue d'engager un processus diplomatique préventif et dans l'objectif qu'ils « utilisent leurs bons offices et leur expérience pour jouer le rôle de médiateurs, de conciliateurs et de facilitateurs ».
- **Le Système d'observation et de contrôle d'alerte précoce** comprend le Centre d'observation et de surveillance, dont le quartier général est à Abuja, et des bureaux à Cotonou, Banjul, Monrovia et

⁴⁵ Voir http://www.iss.co.za/AF/RegOrg/unity_to_union/pdfs/ecowas/12ProtDemocGood.pdf.

Ouagadougou qui couvrent quatre zones d'observation et de contrôle. Il vise à collecter et transmettre des informations au Secrétariat de la CEDEAO sur les risques de conflit et les différends potentiels dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest.

- **L'ECOMOG.** Il s'agit de la force d'intervention de la Communauté, composée de modules polyvalents prépositionnés, fournis par les États membres et prêts à un déploiement immédiat. L'article 22 du protocole du Mécanisme stipule que l'ECOMOG peut prendre en charge les missions suivantes : observation et surveillance ; maintien de la paix et retour à la paix ; intervention humanitaire ; mise en application des sanctions, y compris des embargos ; déploiement préventif ; construction de la paix, désarmement et démobilisation ; et activités de police, dont par exemple la répression des fraudes et du crime organisé. Pour aider les troupes de l'ECOMOG à remplir leurs missions, trois centres de formation ont été créés dans la région : l'École de formation au maintien de la paix (Côte d'Ivoire), l'International Training Centre (Ghana), et le National War College (Nigeria). Ces centres ont pour objectif de fournir une formation tactique, opérationnelle et stratégique aux unités d'intervention. Il est prévu qu'il devienne obligatoire pour chaque Etat membre de faire inspecter régulièrement ses unités par la Commission de défense et de sécurité.

Malgré d'indéniables progrès, les missions de maintien de la paix continuent à rencontrer d'importants problèmes logistiques et financiers. L'ECOMOG est d'abord confronté aux mêmes difficultés que toutes les armées multinationales : diversité des langues et des niveaux de formation, absence de normes communes des équipements, des armes et des munitions, etc. Par ailleurs, elle doit aussi faire face à des difficultés spécifiques à la situation de la CEDEAO : faible intégration des différentes troupes ; contrôle excessif des gouvernements de tutelle ; manque de personnel, etc. L'expérience des trois missions conduites par ECOMOG a démontré qu'il était nécessaire de s'assurer d'un soutien financier avant le lancement d'une intervention. Jusqu'à ce jour, la CEDEAO a largement dépendu de sources de financement extérieures⁴⁶. De surcroît, sans l'engagement d'une nation majeure comme le Nigeria, l'ECOMOG ne peut pas constituer à elle seule une force significative⁴⁷.

Pour garantir une plus grande disponibilité et une gestion durable des fonds, la CEDEAO travaille avec ses partenaires à la création d'un **Fonds régional pour la paix**, similaire au Fonds pour la paix de l'UA. Celui-ci permettra à la CEDEAO de financer toute une gamme d'activités regroupées en trois « fenêtres » : prévention des conflits et renforcement des capacités ; gestion des conflits et maintien de la paix ; et reconstruction (à la fois politique et humanitaire)⁴⁸.

⁴⁶ Les coûts financiers d'une intervention régionale sont couverts par les pays qui fournissent des troupes pendant les trois premiers mois; la CEDEAO prend ensuite le relais. Mais sans soutien financier extérieur, la CEDEAO ne dispose pas de ressources nécessaires pour entreprendre seule une mission de grande ampleur. L'OUA a financé l'intervention au Libéria et en Sierra Leone à hauteur de 300 000 US \$. L'UE a versé 2 millions d'€ et de nombreux autres pays donateurs ont fourni des fonds, comme les Etats-Unis (250 000 US \$), le Canada (300 000 US \$), et le Japon (100 000 US \$).

⁴⁷ Au Libéria, le Nigeria a couvert 90 % des coûts (plus de 1,2 milliard US \$). La France a entièrement financé l'intervention de l'ECOMOG en Guinée Bissau.

⁴⁸ La Banque africaine de développement (BAD) a récemment pris l'initiative d'établir ce Fonds dont la création est prévue par l'article 36 du Protocole du Mécanisme. La BAD a alloué 15 millions US \$ au Fonds par le biais d'actions (ex : renforcement des capacités) du Programme pour la paix et le développement qui appartiennent aux premier et troisième volets. Les autres donateurs qui soutiennent ou se sont engagés à soutenir le Fonds pour la paix sont : le Canada (900 000 US \$); le Danemark (1,17 million US \$); et le Japon (70 000 US \$). En avril 2004, la CEDEAO et la BAD ont conjointement organisé une rencontre à Tunis pour présenter le Fonds et d'autres initiatives similaires à la communauté des bailleurs et pour mobiliser d'autres ressources et soutiens.

Encadré 5 : Initiatives de la CEDEAO pour endiguer la prolifération d'armes légères ou de petit calibre

Quelque **huit millions d'armes à feu circulent en Afrique de l'Ouest**, selon le Réseau d'action international sur les armes légères (IANSA)⁴⁹. Le **Moratoire de la CEDEAO sur l'exportation, l'importation et la fabrication d'armes légères ou de petit calibre**⁵⁰ fut proclamé en 1998 dans l'objectif de réduire les souffrances humaines et de mettre un terme à la circulation d'armes qui entretiennent les systèmes régionaux de conflits. Le Moratoire constitue la principale plateforme de soutien aux efforts régionaux de contrôle des armes légères. Le Moratoire initial de trois ans fut reconduit en novembre 2004.

Sa mise en oeuvre au niveau national est néanmoins compliquée par la faiblesse des institutions de sécurité nationales, le manque de volonté politique de certains États membres de s'engager efficacement dans l'action requise par le Moratoire et une coopération limitée entre les États membres. Il est largement admis que le Secrétariat de la CEDEAO ne peut pas à lui seul faire appliquer le Moratoire. La circulation d'armes légères ou de petit calibre dans des pays ravagés par la guerre met non seulement la sécurité des civils en danger, en faisant peser sur eux la menace d'attaques criminelles, mais elle augmente également le risque d'extension du conflit local à la région. Les armes passent facilement d'une zone de conflit à une autre et sont parfois même recyclées après les opérations de désarmement, comme cela semble avoir été le cas en Sierra Leone, au Libéria et en Côte d'Ivoire. A la conférence d'Abuja en mars 2004, les chefs d'Etats de la CEDEAO ont confirmé que la diffusion illicite d'armes légères est une source majeure d'instabilité et ont reconnu le besoin d'une approche régionale concertée dans la lutte contre leur prolifération. C'est dans cet objectif que la CEDEAO s'est engagée à créer une Unité sur les armes qui travaillera en collaboration avec le **Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED)**⁵¹. Le **Réseau d'action sur les armes légères en Afrique de l'Ouest (WAANSA)**⁵² s'occupe également de lutte contre la prolifération des armes légères.

En conclusion, la CEDEAO a considérablement amélioré sa capacité de réaction en cas de conflit, et est devenue un des acteurs-clés du renforcement de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest, comme en atteste la mission en cours en Côte d'Ivoire (voir encadré 6 ci-après). Le Secrétariat a progressivement pris des initiatives de plus en plus importantes pour répondre aux problèmes de sécurité que rencontrent les populations (voir encadré 5 ci-dessus), et ses efforts pour renforcer ses capacités dans ce domaine ont toujours obtenu le soutien de la communauté internationale⁵³. Les initiatives de la CEDEAO prennent de plus en plus compte des dimensions de sécurité humaine autres que la violence physique, comme en atteste, par exemple, la création de l'Unité de protection des enfants au sein du Secrétariat⁵⁴.

Le rôle de la CEDEAO en tant que garante de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest pourrait se développer au-delà des questions de maintien de la paix et de gestion ou de résolution des conflits si la CEDEAO contribuait à fournir un cadre régional aux programmes de DDR mis en oeuvre au niveau national.

⁴⁹ International Action Network on Small Arms: www.iansa.org/regions/wafrica/wafrica.html.

⁵⁰ Moratoire CEDEAO : www.iss.co.za/AF/RegOrg/unity_to_union/pdfs/ecowas/IECOWAS_Firearms_Moratorium.pdf.

⁵¹ Assistance technique à la mise en œuvre du Moratoire sous les auspices du PNUD.

⁵² Créé en mai 2002 à Accra (au Ghana), le WAANSA est un réseau de plus de 50 organisations du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Guinée-Bissau, du Libéria, du Niger, du Nigeria, du Mali, du Sénégal, de la Sierra Leone, de la Gambie et du Togo.

⁵³ K. Annan, « Security Council calls for regional approach in West Africa to address such cross-border issues as child soldiers, mercenaries, small arms », SC/8037, 4933^{ème} rencontre (2004).

⁵⁴ L'UPE est chargée de surveiller le statut des enfants en situation de conflits, de promouvoir les mécanismes de prévention et de contribuer à la réhabilitation et la réintégration des enfants dans les sociétés en sortie de conflit. Selon la Coalition internationale, plus de 120 000 enfants de moins de 18 ans sont obligés de participer à des conflits en Afrique.

Encadré 6 : le maintien de la paix par l' ONUCI en Côte d'Ivoire

Suite à la résolution de l'ONU n° 1528 du 27 février 2004, l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) a pris la direction de la Mission des Nations unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) le 4 avril 2004 pour une période initiale de 12 mois, sous l'autorité du général de division sénégalais Abdoulaye Fall.

Agissant sous le chapitre VII de la Charte des Nations unies, l'ONUCI est mandatée pour entreprendre des actions dans les domaines suivants :

- Surveillance des cessez-le-feu et des mouvements de groupes armés
- Désarmement, démobilisation, rapatriement et réinstallation
- Protection du personnel de l'ONU, des institutions et des civils
- Soutien aux efforts d'aide humanitaire
- Soutien à la mise en œuvre du processus de paix
- Assistance dans le domaine des droits humains
- Fourniture d'informations au public
- Rétablissement de l'ordre

Les forces de la CEDEAO (1 400 hommes du Ghana, Togo, Bénin, Niger et Sénégal) ont été intégrées à la mission de maintien de la paix des Nations unies (6 000 hommes), tandis que le contingent français (4 000 hommes) est resté sous autorité française. L'intégration des troupes de la CEDEAO à l'ONUCI devrait contribuer à renforcer les capacités régionales de maintien de la paix. Le choix d'un commandement africain à la tête de l'ONUCI est également en accord avec le principe de l'appropriation africaine.

Comme le déploiement des troupes de l'ONU prend généralement trois mois, la collaboration avec les forces régionales sera cruciale au lancement d'opérations de terrain sans délai. Mais en pratique, le déploiement effectif des forces de la CEDEAO a été retardé par manque de ressources financières. Le Secrétaire exécutif de la CEDEAO a affirmé que les Etats membres ne seraient pas en mesure de maintenir leurs troupes en Côte d'Ivoire à leurs propres frais, étant donné leur situation financière précaire⁵⁵. L'ONU estimait que la mission en Côte d'Ivoire coûterait 303 millions US \$ pour une période de 6 mois⁵⁶. Cette somme est à comparer au budget total du Fonds pour la paix de l'UA en 2003, qui s'élevait à 48 millions US \$.

3.4 Soutien extérieur aux capacités africaines de maintien de la paix

3.4.1 Programmes de renforcement des capacités

Les partenaires étrangers ont donné un gage de leur soutien au maintien de la paix en Afrique en finançant presque deux tiers du budget du Fonds pour la paix de l'UA et en fournissant 30 millions sur 48 millions US\$ au total. Comme cela a déjà été souligné, malgré quelques interventions étrangères de haut niveau ces dernières années en Sierra Leone, en Côte d'Ivoire et au Libéria, la tendance est à responsabiliser l'Afrique en matière de sécurité régionale ; les donateurs préférant contribuer au renforcement de ses capacités plutôt qu'intervenir directement sur le continent. Plusieurs programmes et initiatives ont été prévus ou déjà mis en œuvre en ce sens :

- L'Africa Contingency Operations Training and Assistance – ACOTA - (autrefois connu sous le nom d'African Crisis Response Initiative – ACRI), financé par les Etats-Unis : il équipe et forme jusqu'à 12 000 soldats des compagnies et bataillons commandés par des officiers africains qualifiés.
- Une formation similaire est fournie par le programme français *Renforcements des capacités africaines pour le maintien de la paix* – RECAMP.
- L'Africa Conflict Prevention Pool du Royaume-Uni ne propose pas de formation mais finance des initiatives de formation par des tiers. La formation serait fournie par des BMATT (British Military Training Assistance Teams) établis dans la région.

⁵⁵ M. Chambas, « The Security Council and ECOWAS: facing the challenges of peace and security in West Africa », (2003).

⁵⁶ UN News Centre, 26 février 2004.

- Dans le cadre de l'Initiative de paix et de sécurité Canada–Afrique de l'Ouest, le Canada finance la CEDEAO à hauteur de 40,5 millions de dollars canadiens pour les questions de sécurité et de paix.
- Le Fonds de bourses d'études de la CEDEAO est destiné à financer des programmes de formation spécifiquement pour le personnel militaire et civil d'Afrique de l'Ouest.
- L'Académie mondiale pour la paix aide la CEDEAO à rendre opérationnel le Mécanisme.

S'ils veulent avoir un impact durable sur les structures de sécurité militaires et civiles en Afrique, ces divers programmes de renforcement des capacités doivent absolument être coordonnés à l'échelle régionale.

3.4.2 Le Fonds pour la paix en Afrique financé par l'UE

En tant que partenaire commercial majeur et plus grand contributeur officiel d'aide au développement en Afrique, l'UE a salué l'initiative de création d'un cadre pour la paix et la sécurité à l'échelle continentale. Lors de la rencontre ministérielle Europe–Afrique qui s'est tenue à Dublin le 1^{er} avril 2004, l'UE a alloué 250 millions € du 9^{ème} Fonds européen de développement à l'institution d'une **facilité de soutien à la paix en Afrique**. Fondée sur le principe de l'appropriation africaine, la Facilité de soutien à la paix en Afrique a pour objectif de renforcer les capacités de conception, planification et mise en œuvre d'opérations de paix et de maintien de la paix de l'Union africaine et / ou des organisations régionales. Celle-ci ne sera pas utilisée pour financer les opérations de maintien de la paix conduite par l'UE. L'Union africaine a été désignée comme instance centrale de décision en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix.

La première opération financée par le Fonds pour la paix est une mission d'observation de l'UA au Darfour (Soudan), approuvée en juin 2004 pour une période de douze mois. Cette mission aura valeur de test pour mesurer l'efficacité et la solidité du cadre continental encore émergent de la sécurité africaine.

3.4.3 Engagement croissant du G8

Le Plan d'action pour l'Afrique du G8 fait de la prévention et de la résolution des conflits les « priorités absolues ». Concrètement, les pays du G8 se sont engagés à soutenir des actions dans les domaines suivants :

- Programmes DDR et mécanismes de maintien de la paix conformes au principe de l'appropriation africaine et visant à mettre fin aux principaux conflits armés sur le continent.
- Assistance technique et financière pour accroître d'ici à 2010 l'efficacité des pays africains et des organisations régionales à prévenir et résoudre des conflits (soutien à la formation des forces militaires africaines et au développement de la coordination, etc.).
- En collaboration avec les pays africains et le système des Nations unies, régulation des activités des marchands et trafiquants d'armes, et élimination des flux illicites d'armes en direction de l'Afrique et à l'intérieur de ses frontières.
- Enlèvement et élimination des mines antipersonnel.
- En concertation avec les gouvernements, société civile et autres acteurs africains, prise en compte des liens entre conflits armés et exploitation des ressources naturelles.
- Soutien à la construction de la paix pour les sociétés en sortie de conflit ou cherchant à prévenir les conflits violents.
- Renforcement des capacités africaines de protection et d'assistance aux populations touchées par la guerre.

Les pays du G8 étant à l'origine de presque 90 % des exportations d'armes dans le monde, ils ont été vivement encouragés à affirmer leur soutien à la sécurité globale. Le G8 a répondu aux pressions internationales en inscrivant les questions de développement et de sécurité en Afrique à son ordre du jour.

Au sommet de Cologne en 1999, d'importantes avancées avaient été faites en direction d'un allègement de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE renforcée). Mis en cause pour son manque d'ouverture aux pays en développement, le G8 a ouvert ses portes à quelques dirigeants africains en 2003. Les cinq pays à l'origine du NEPAD (Algérie, Égypte, Nigeria, Sénégal et Afrique du Sud) furent invités au sommet d'Evian qui devait procéder à l'élaboration d'un Plan d'action pour l'Afrique. Lors de ce sommet en 2003, les dirigeants du G8 se sont engagés à aider à l'établissement d'une Force africaine d'intervention. Qui plus est, le Premier ministre britannique a déclaré que l'Afrique constituerait une priorité des présidences britanniques du G8 et de l'UE en 2005⁵⁷.

IV. ENJEUX ET QUESTIONS CLES POUR LA RÉGION

Ce document s'est fixé pour ambition d'examiner les approches et stratégies de différents types d'acteurs pour renforcer la sécurité, en accordant une attention particulière aux contextes africain et ouest-africain. Il n'a pas pour but d'offrir une analyse exhaustive, mais d'aider, par ces informations, les différents acteurs à participer d'une manière éclairée à un débat ouest-africain sur la sécurité et l'insécurité. Dans ce but, une première liste d'enjeux et de questions a été établie, destinée à stimuler le débat sur le développement d'un cadre global permettant de répondre à la question de la sécurité humaine en Afrique de l'Ouest. Il s'agit d'un simple point de départ – d'autres priorités, enjeux et questions au fil des débats.

Pour commencer, deux éléments étroitement liés ressortent de cette présentation.

Premièrement, *il est nécessaire de trouver des moyens d'intégrer l'agenda régional de la sécurité humaine et les agendas traditionnels de la sécurité à tous les niveaux*. L'expérience de mise en œuvre sur le terrain de la SSR dans certains pays en situation de sortie de conflit (par ex. en Sierra Leone) représente une opportunité d'en apprendre plus dans ce domaine. Cependant, lorsque l'on évalue la capacité de la SSR à servir l'agenda de la sécurité humaine, il est nécessaire de prendre en considération le fait que jusqu'à présent, les réformes ont eu tendance à être un exercice de court terme, imposé par le haut et à manquer souvent d'impact et de visibilité sur le terrain. Deux questions se posent donc :

- En quoi les réformes des systèmes de sécurité aident-elles les pays ouest-africains à analyser, comprendre et débattre de leurs propres problèmes de sécurité ?
- Ces réformes favorisent-elles le développement de mesures adaptées pour répondre aux menaces et aux défis en matière de sécurité, d'une manière qui renforce leur durabilité et leur appropriation ?

Concrètement, cela impliquerait de classer par ordre de priorité les actions et objectifs sur le court, moyen et long terme, en prenant en compte la diversité des situations sur le terrain et des intérêts des acteurs concernés. En Afrique de l'Ouest, cette approche pourrait contribuer à enrichir un débat régional et par là, à influencer la forme prise par le Mécanisme de la CEDEAO et la mise en œuvre du Protocole additionnel sur la Démocratie et la Bonne gouvernance pour que ces deux dispositifs répondent plus directement aux enjeux de la sécurité humaine dans les pays membres et, au-delà, dans l'ensemble de la région.

En lien avec le point précédent, *il est important d'utiliser cet élan pour créer des cadres de sécurité à l'échelle continentale et régionale afin de renforcer la complémentarité entre les institutions africaines, comme l'Union africaine et la CEDEAO, pour mieux définir leurs rôles respectifs et éviter toute redondance entre leurs actions et leurs responsabilités*. Renforcer la coopération et la subsidiarité, et non la concurrence, des différents organes de sécurité leur permettra de maximiser la valeur ajoutée des fonds extérieurs et autres ressources mis à leur disposition par les Etats membres et leurs partenaires internationaux. Améliorer la sécurité et le bien-être des populations ouest-africaines nécessitera également

⁵⁷ Commission for Africa, 2004a, « A chance to move from rhetoric to action », Communiqué de presse de la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies, www.uneca.org.

un débat ouvert pour définir l'équilibre le mieux adapté entre les éléments militaires et civils et les dimensions préventives et réactives du cadre de sécurité aux niveaux national et régional.

4.1 Traduire dans les faits le concept de sécurité humaine

Bien que les éléments clés de la 'sécurité humaine' soient aujourd'hui largement reconnus au niveau international, dans la pratique, la manière dont sont traitées les questions de sécurité reste principalement centrée sur les Etats. De ce constat découlent trois observations. Premièrement, cela rend nécessaire de clarifier davantage le concept de sécurité humaine, en particulier par rapport à l'agenda du développement humain. Deuxièmement, l'incohérence entre la nature multidimensionnelle du concept – qui peut conduire à un conflit entre les objectifs à court, moyen et long terme – et les types d'approches et d'outils disponibles pour répondre à ces enjeux dans la réalité rend difficile la création (à partir des normes, principes, institutions et pratiques existants) d'un système de sécurité humaine global qui permette de répondre concrètement à la diversité des menaces et défis réels. Troisièmement, dans les pays en développement et principalement en Afrique, les objectifs de sécurité des Etats et des populations semblent souvent contradictoires.

Au-delà des contraintes conceptuelles et pratiques accompagnant la mise en œuvre de l'agenda de la sécurité humaine, il est important de noter les conséquences de la « guerre contre la terreur » sur le contexte politique mondial et sur la géopolitique affectant l'Afrique de l'Ouest. La lutte contre le terrorisme domine l'agenda international des pays de l'OCDE depuis la fin 2001. Les politiques de sécurité et de coopération au développement des donateurs ont commencé à accorder de nouveau une grande importance aux aspects physiques et militaires de la sécurité et à incorporer une « dimension anti-terreur », ce qui n'est pas sans conséquence dans l'attribution des aides. Cela pourrait conduire à une diminution de l'intérêt pour les progrès réalisés en matière de sécurité humaine en Afrique de l'Ouest. Certains pays, principalement dans la région du Sahel, pourraient s'avérer des alliés essentiels dans la guerre au niveau international contre le terrorisme en raison de leur situation géographique et d'autres caractéristiques socio-politiques. Certains bénéficient déjà d'un renforcement de la formation et de l'aide militaires. Compte tenu des limites du budget global de l'aide, il est probable que cette situation provoque une diminution des ressources disponibles dans les régions non ciblées. Les conséquences régionales de cette tendance en termes de prévention des conflits et de promotion de la sécurité humaine doivent être soigneusement suivies au cours des mois et des années à venir.

Dans ce contexte, œuvrer ensemble à la réconciliation des attentes des populations et des objectifs des Etats en matière de sécurité apparaît comme une priorité pour tous les acteurs. En Afrique de l'Ouest, les pays en situation de sortie de conflit constituent des opportunités de réaliser cet objectif. Ainsi, le désarmement, la démobilisation et la réintégration des anciens combattants, particulièrement des jeunes désœuvrés, sont partie intégrante des programmes de sécurité étatique et de sécurité humaine. Les jeunes ont été fortement impliqués, directement ou non, dans les conflits violents. L'absence d'opportunités économiques et de perspectives alternatives peut les inciter à rejoindre les combats, puis à ne pas vouloir abandonner ce mode de vie, sans parler de leurs armes, à l'issue du conflit.⁵⁸ Dans le processus de reconstruction et de réconciliation, il est essentiel de replacer les questions de DDR dans le contexte plus global des défis qui se posent aux jeunes ouest-africains. L'importance de cette question ne peut être sous-estimée, compte tenu que plus de 45 % de la population de cette région a moins de 15 ans et qu'une proportion encore plus forte est âgée de moins de 20 ans.⁵⁹

⁵⁸ P. Richards, 2003, "Are there common causes to recent West African insurgencies? Economic opportunities and the war economy", article présenté lors du séminaire international "Conflits et politique de développement dans les pays du fleuve Mano et en Côte d'Ivoire : les enjeux régionaux de la stabilisation et de la reconstruction", organisé à Paris les 13-14 mai 2003.

⁵⁹ Chiffres établis d'après les indicateurs du développement de la Banque mondiale pour 2002. En fait, les jeunes de 10 à 20 ans représentent environ 23 % de la population totale d'Afrique de l'Ouest (selon les services du recensement américains). En 2003, cela représentait 65 millions de personnes.

Questions clés :

- *Qui est responsable de garantir la sécurité humaine en Afrique de l'Ouest ? Quels sont les rôles spécifiques des Etats, des acteurs non gouvernementaux et des organes régionaux ?*
- *Comment protéger et renforcer la sécurité humaine ? Comment les politiques et cadres régionaux de développement élaborés par les organisations régionales peuvent-ils répondre plus efficacement aux enjeux de sécurité humaine (par ex. les stratégies régionales de réduction de la pauvreté, les politiques agricoles de la CEDEAO et de l'UEMOA, etc) ?*
- *Comment renforcer l'attention accordée aux questions de sécurité humaine dans les processus d'élaboration des politiques et stratégies nationales ? A cet égard, peut-on tirer des enseignements de la mise en œuvre des programmes de DDR en Afrique de l'Ouest ?*
- *Quelles sont les initiatives les mieux adaptées pour mettre en œuvre l'agenda de la sécurité humaine en Afrique de l'Ouest, à la fois dans les pays en paix et dans ceux en situation de sortie de conflit ? En cas d'incompatibilité entre les objectifs de protection de l'Etat et celle des personnes, comment résoudre ce genre de contradiction ?*
- *Comment la sécurité humaine s'intègre-t-elle en termes opérationnels au débat plus large sur la sécurité ?*
- *Quelles sont les conséquences de la « guerre contre la terreur » au niveau international pour la mise en œuvre de l'agenda de la sécurité humaine en Afrique de l'Ouest ? Comme l'Afrique de l'Ouest collabore-t-elle avec ses partenaires pour répondre aux défis soulevés dans ce domaine ?*

4.2 Renforcer la réforme des systèmes de sécurité

Alors que l'évolution du contexte politique, social, économique et sécuritaire a obligé de nombreux gouvernements ouest-africains à envisager quelques réformes de leurs institutions en charge de questions de sécurité, celles-ci sont souvent restées partielles et étroites. Les tentatives de SSR ont été largement limitées aux pays en situation de sortie de conflit, par exemple, la Sierra Leone où la réforme a été menée sous la supervision des donateurs. Il n'existe que très peu de programmes de SSR 'complets' au sens où l'entend le CAD de l'OCDE et la terminologie même reste encore méconnue des décideurs politiques de la région⁶⁰.

Les pays en paix sont particulièrement réticents à mettre en place une réforme de leur système de sécurité parce que la SSR affecte le cœur des institutions d'Etat et modifie les relations de pouvoir entre décideurs, communautés et groupes d'intérêt. De plus, le scepticisme à l'égard de la SSR est également motivé par l'absence de ressources et de capacités suffisantes pour pouvoir faire face au compromis nécessaire entre la poursuite d'un objectif de long terme – améliorer la transparence et la responsabilité du système de sécurité dans son ensemble – et le besoin immédiat de renforcement de son efficacité opérationnelle. Peu de pays ont les moyens de se lancer dans l'élaboration de solutions efficaces et durables pour faire face aux défis pesant sur la sécurité et le développement tant qu'ils continuent d'être confrontés à une situation d'instabilité et d'insécurité politiques, sociales et économiques.

Le manque de formation et de discipline des forces de sécurité peut être un élément important des problèmes de sécurité rencontrés par un pays. Cependant, la SSR ne se limite pas aux questions militaires, mais englobe également l'intégralité du processus décisionnel national, le rôle des forces armées dans ce processus et les relations civils-militaires en général.⁶¹

⁶⁰ E. Hutchful and K. Fayemi, 'Security-System Reform in Africa', *op.cit.*

⁶¹ R. Williams, 2000, "Security Sector Reform and the Origin of a Concept", *Monograph* n° 44, ISS, Pretoria.

Les approches de la SSR ne sont généralement pas régionales. Dans certains contextes où les conflits sont étroitement liés entre eux et dont la dimension régionale est forte, souvent transfrontalière, concevoir la SSR dans une perspective régionale peut se justifier.

Questions clés :

- *Comment encourager la réforme des systèmes de sécurité en temps de paix ? Ce processus de réforme peut-il être soutenu par le mécanisme africain d'examen par les pairs établi par le NEPAD ?*
- *Comment mieux adapter le concept de la SSR au contexte local et renforcer l'appropriation locale des processus de réforme ? Comment renforcer la relation entre institutions étatiques et acteurs non gouvernementaux dans ce processus ?*
- *Dans les pays en situation de sortie de conflit, comment s'assurer que les stratégies de SSR, de construction de la paix et de reconstruction sont définies et mises en œuvre de manière cohérente en soutien aux objectifs de sécurité humaine ?*
- *La CEDEAO peut-elle jouer un rôle dans l'identification des principes de base de SSR adaptés au contexte ouest-africain et destinés à guider la définition des politiques et stratégies de sécurité au niveau national ?*

4.3 Établir les bases d'un système de sécurité cohérent en Afrique

La relation entre le Mécanisme de la CEDEAO et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et leurs positions respectives vis-à-vis du Conseil de sécurité des Nations unies mérite une étude plus approfondie. Ces institutions peuvent être complémentaires si leurs mandats, responsabilités et capacités respectifs sont clairement identifiés. Jusqu'à présent, tel n'a pas été le cas. Ainsi, il n'existait pas d'accord formel entre l'OUA et la CEDEAO. Le problème a persisté avec la création de l'Union africaine. Les rôles et missions des différents cadres de paix et de sécurité africains aux niveaux continental et régional étant en cours d'élaboration, il est difficile d'institutionnaliser leurs relations et leur collaboration à cette étape du processus. Cependant, si un régime de sécurité global et cohérent doit être créé à l'échelle du continent, il est important que les organisations régionales africaines se penchent sur leurs relations mutuelles et sur la répartition des responsabilités la plus appropriée.

Questions clés :

- *Quels sont les domaines potentiels de complémentarité et de redondance entre la CEDEAO et l'Union africaine en ce qui concerne la paix et la sécurité ? Quelles mesures doivent être prises en priorité pour formaliser leur coopération dans ce domaine ?*
- *Quels rôles les bailleurs internationaux finançant ces deux organisations peuvent-ils jouer pour faciliter une réflexion stratégique africaine sur la création d'un système de sécurité cohérent à l'échelle de l'Afrique, tout en garantissant l'appropriation africaine de l'ensemble du processus ?*
- *Quelle peut être la contribution de la société civile africaine au processus de création d'un cadre de sécurité global qui prenne en compte les questions de sécurité humaine ?*

4.4 Rendre opérationnel le rôle de la CEDEAO dans les efforts de stabilisation et de maintien de la paix

La CEDEAO a pris la direction des opérations de maintien de la sécurité en Afrique de l'Ouest. L'ECOMOG a désormais plus de dix années d'expérience dans le maintien de la paix dans les endroits les plus « chauds » de la région et la CEDEAO a développé relativement rapidement un programme de sécurité très ambitieux au niveau politique et institutionnel. Cependant, la majorité de ses Etats membres

appartenant à la catégorie des pays les moins avancés, la Communauté connaît d'importantes difficultés financières pour remplir sa mission dans le domaine de la sécurité. De surcroît, la CEDEAO doit faire face à de sérieux défis institutionnels. Une meilleure coopération régionale, une vision et un engagement politique forts des Etats membres et un partenariat avec la société civile sont essentiels pour traduire en actions concrètes l'agenda de la CEDEAO en matière de sécurité, par la mise en œuvre du Mécanisme de prévention des conflits et du Protocole additionnel sur la Démocratie et la Bonne gouvernance.

Questions clés :

- *Comment la CEDEAO peut-elle garantir sur le long terme la disponibilité des fonds nécessaires pour mettre en œuvre le Mécanisme sans devoir dépendre outre mesure des soutiens extérieurs ?*
- *Quels peuvent être les critères de création d'un système de transfert des ressources des Etats membres de la CEDEAO vers le Mécanisme qui soit à la fois équitable et durable ?*
- *Quelles premières leçons peut-on tirer de la création du Fonds pour la paix de la CEDEAO ? Comment cette expérience peut-elle s'avérer utile pour les initiatives futures de renforcement de la sécurité humaine en Afrique de l'Ouest ?*
- *Au-delà de la réforme des systèmes de sécurité et des interventions militaires, que peut faire d'autre la CEDEAO pour renforcer les divers éléments constitutifs de la sécurité humaine auprès des acteurs ouest-africains concernés (adaptation des politiques régionales, parrainage de forums réunissant divers acteurs, etc.) ?*

4.5 Renforcer l'autonomie des opérations de maintien de la paix

Les opérations humanitaires et de maintien de la paix dépendent souvent de la participation et de l'initiative des anciennes puissances coloniales, comme ce fut le cas en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire. Les pays et organisations régionales d'Afrique ne disposent pas des capacités militaires suffisantes pour mettre en œuvre leurs propres missions sur le long terme. La création d'une Force africaine d'interposition vise à renforcer les capacités africaines de maintien de la paix, bien que celles-ci continuent de dépendre d'un financement extérieur, au moins à court terme. Compte tenu des fortes contraintes financières existantes, les décideurs africains devront trouver les moyens d'optimiser leur capacité d'intervention lorsque c'est nécessaire et définir la nature et l'envergure des interventions dans le contexte des ressources limitées mises à leur disposition.

Questions clés :

- *Quelles doivent être la portée et les limites d'une Force africaine d'interposition permanente ? En quoi les forces de maintien de la paix permanentes sont-elles préférables aux dispositifs ad hoc dans le contexte ouest-africain ?*
- *Quelles stratégies renforceront au mieux la sécurité humaine en Afrique : le désarmement des sociétés africaines, la réforme des systèmes de sécurité, un renforcement des capacités militaires ou des activités en soutien aux capacités et au développement humains ?*

4.6 Coordonner l'assistance militaire au niveau régional

L'aide militaire continue d'être fournie de manière bilatérale, malgré le rôle crucial que les organisations régionales pourraient jouer dans ce domaine⁶². Il est fondamental de mieux coordonner les initiatives des donateurs pour renforcer les capacités militaires et de maintien de la paix en Afrique de l'Ouest. Une aide

⁶² E. Berman, 2002, "African regional organisations' peace operations" in *African Security Review*, Vol. 11, n° 4.

est en particulier nécessaire pour renforcer les capacités liées aux aspects logistiques et financiers des opérations de maintien de la paix, et non seulement pour former les troupes, comme c'est souvent le cas, pour que ces programmes puissent mieux répondre aux besoins et exigences locaux.

Questions clés :

- *Quelles sont les opportunités et les contraintes qui se posent à la CEDEAO pour négocier une aide militaire au nom de ses États membres avec ses principaux partenaires ouest-africains ?*
- *Quels enseignements peut-on tirer d'expériences similaires, s'il en existe, dans d'autres régions du monde ?*

4.7 Mettre un terme à la prolifération des armes de petit calibre, des armes légères et des mines antipersonnel

Les armes de petit calibre, les armes légères et les mines antipersonnel sont largement disponibles en Afrique de l'Ouest, où elles sont particulièrement bon marché et accessibles. Certains experts suggèrent que les initiatives menées en faveur de la sécurité humaine devraient concentrer leurs efforts sur un désarmement de grande échelle en Afrique, plutôt que sur les programmes de renforcement des capacités militaires. Le commerce des armes avec les États en conflit et/ou risquant de connaître un conflit et les factions rebelles représente une menace à la sécurité humaine. Des mesures ont déjà été prises en Afrique de l'Ouest pour surveiller le trafic illégal d'armements (avec les pays de l'ancien bloc soviétique et d'autres pays déchirés par la guerre) en vue de mettre un terme à ce type de commerce – notamment l'adoption du Moratoire de la CEDEAO – mais le commerce d'armes légal reste peu limité et peu surveillé. Les pays du G8 peuvent jouer un grand rôle dans l'élaboration d'un cadre permettant de répondre efficacement à cette question en Afrique de l'Ouest. Enfin, si les mines antipersonnel ne sont pas aussi répandues en Afrique de l'Ouest que dans d'autres régions, elles constituent néanmoins une véritable menace pesant sur les vies de milliers de personnes et ce problème est susceptible d'empirer à l'avenir. Pour garantir que le danger posé par les mines soit limité dans le temps, la CEDEAO pourrait prendre certaines mesures, en collaboration avec les gouvernements nationaux, pour veiller à la mise en œuvre du Traité d'Ottawa.

Questions clés :

- *Quels dispositifs particuliers sont nécessaires pour contrôler la circulation des armes dans les zones transfrontalières dans le cadre du Mécanisme de prévention des conflits et du Moratoire de la CEDEAO ? Dans ce but, comment renforcer la mise en réseau et l'échange d'informations ?*
- *Quelles mesures la communauté internationale et en particulier les pays du G8 doivent-ils prendre pour garantir la transparence et le contrôle démocratique du commerce légal des armes ?*

ANNEXE 1 : BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE ET AUTRES SOURCES – CLASSÉES PAR THÈME

Le régime de sécurité africain : documents clés

- 1991: Document de Kampala: www.africaaction.org/african-initiatives/kampall.htm
- 1993: Mécanisme pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits /Gestion des conflits de l’OUA: www.iss.co.za/Pubs/Monographs/No10/DeConing.html
- 2003: Mécanisme africain d’examen par les paires (NEPAD) : www.dfa.gov.za/au.nepad/nepad49.pdf
- 2004: Protocole relatif à l’établissement d’un Conseil pour la Paix et la Sécurité par l’Union africaine : www.iss.co.za/AF/RegOrg/unity_to_union/pdfs/au/peaceprotJul02.pdf
- 2004: Ébauche d’un cadre politique de Défense et de Sécurité africaine commune : www.iss.org.za/AF/RegOrg/unity_to_union/pdfs/au/cadspjan04frm.pdf

Sécurité en Afrique – général

- A. Aderinwale, 2001, *The Conference on Security, Stability, Development and Co-operation in Africa: Framework and the Role of the Regional Organisations*, African Leadership Forum, Benja-Ota.
- N. Ball and K. Fayemi (eds.), 2004, *Security Sector Governance in Africa: A Handbook*, Centre for Democracy and Development, Lagos.
- E. Baimu and K. Sturman, 2003, *Amendment to the African Union’s Right to Intervene. A shift from Human Security to Regime Security?* ISS, vol. 12, n°2, Pretoria.
- E. Bonnemaïson, 2001, « Refaire de la sécurité en Afrique un bien public », *Afrique contemporaine*, n° 200, p. 3-16.
- J. Carafano and N. Gardiner, 2003, “US Military Assistance for Africa: A Better Solution” in *Backgrounder*, n° 1697, October, The Heritage Foundation, Washington D.C.
- J. Cilliers, 2004, *Human Security in Africa: A Conceptual Framework for Review*, <http://www.africanreview.org/docs/humsecjun04.pdf>
- J. Cilliers, 2002, *Peace, Security and Democracy in Africa? A summary of outcomes from the 2002 OAU/AU summits in Durban 1*, Occasional Paper N° 60, Institute for Security Studies, Pretoria.
- L. Ghanmi, 2004, *African Leaders Agree to Set Up Peacekeeping Force*, www.alertnet.org
- D. Henk, 2001, *Security: A New African Paradigm* Occasional Paper n° 1, University of Zimbabwe, Harare, www.uz.ac.zw/units/cds/occasional/paper1
- E. Hutchful, 2001, “Security, law and order” in *Africa Development*, Vol. XXVI, n° 1-2.
- M. Juma and A. Mengistu, 2002, *The Infrastructure of Peace in Africa. Assessing the Peacebuilding Capacities of African institutions*, International Peace Academy, New York.
- P. Kagwanja, 2004, “Africa’s Own Security Council Means no More Parishes” in *The East African*, Nairobi.
- V. Kent and M. Malan, 2003, “The African Standby Force: Progress and Prospects” in *African Security Review* 12(3), ISS, Pretoria.
- A. Mohammed, P. Tesfagiorgis, A. de Waal, *Peace and Security Dimensions of the African Union*, Background paper for African Development Forum III, UNECA, Addis Ababa.

- K. Mulikita, 2002, "The United Nations Security Council and the Organisation of the African Unity", in *African Security Review*, vol. 11, n°1, ISS, Pretoria.
- M. Muyangwa and M. Vogt, 2000, *An Assessment of the OAU Mechanism for Conflict Prevention, Management and Resolution, 1993-2000*, International Peace Academy, New York.
- A. Omar, 2000, "Challenges of Human Security in Africa" in *Peace Magazine*, July-September, <http://www.peacemagazine.org/0007/omar.htm>
- M. Ottaway and S. Mair, 2004, "States at risk and failed States: putting security first", Policy Outlook, Democracy and Rule of Law Project, Carnegie Endowment for International Peace and SWP, September, http://www.carnegieendowment.org/files/Ottaway_outlook3.pdf
- A. Salim, 2002, "A Peace and Security Architecture", Issue paper for the African Union Symposium, Addis Ababa, 3rd March, www.sarpn.org.za/au/july2002/african_union3/page4.php
- R. Williams, 2002, "Africa and the challenges of security sector reform", in *Monograph n° 46*, ISS, Pretoria.

Le système de sécurité ouest-africain – documents clés

1971: Accord de non-agression et d'assistance en matière de défense

1978: Protocole d'accord de non-agression de la CEDEAO :
www.iss.co.za/AF/RegOrg/unity_to_union/pdfs/ecowas/14ProtNonAggre.pdf

1981: Protocole d'assistance mutuelle sur les questions de Défense (CEDEAO):
www.iss.co.za/AF/RegOrg/unity_to_union/pdfs/ecowas/13ProtMutualDefAss.pdf

1998: Moratoire sur les exportations, sur les importations et sur la fabrication des armes légères et de petit calibre (CEDEAO) :
www.iss.co.za/AF/RegOrg/unity_to_union/pdfs/ecowas/1ECOWAS_Firearms_Moratorium.pdf

1999: Protocole relatif au mécanisme de la prévention, gestion et résolution des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité (CEDEAO) :
Peacekeeping and Security: www.iss.co.za/AF/RegOrg/unity_to_union/pdfs/ecowas/ConflictMecha.pdf

2001: Protocole additionnel sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance (CEDEAO) :
www.iss.co.za/AF/RegOrg/unity_to_union/pdfs/ecowas/12ProtDemocGood.pdf

Sécurité et maintien de la paix en Afrique de l'Ouest

A. Adebajo and I. Rashid (eds.), 2004, *West Africa's Security Challenges: Building Peace in a Troubled Region*, Lynne Rienner Publishers.

D. Bekoe, A. Mengistu, 2002, *Operationalising the ECOWAS Mechanism for Conflict Prevention, Management, Resolution, Peacekeeping and Security*, International Peace Academy/ECOWAS, New York, Abuja.

E. Berman, 2002, "African Regional Organisations' Peace Operations" in *African Security Review*, vol.11, n° 4, ISS, Pretoria.

A. Bryden, F. Olonisakin, and B. N'Diaye (eds.), forthcoming, *The Challenges of Security Sector Governance in West Africa*, Lit Verlag, London.

Centre for Democracy and Development, 1999, *Collective Regional Security in West Africa*, London, www.cdd.org.uk/collectivesecurity.htm

- Conflict, Security and Development Group, International Policy Institute, 2003, "Sierra Leone" in *A Review of Peace Operations: A Case for Change*, King's College London, London, p.57-98.
- C. Ero, W. Sidhu, A. Toure, 2001, *Toward a Pax West Africana: Building Peace in a Troubled Sub-Region*, International Peace Academy/ECOWAS, New York, Abuja.
- K. Fayemi, forthcoming, 'Governing insecurity in post-conflict states: The case of Sierra Leone and Liberia', in A. Bryden, A. and H. Hanggi, *Reform and Reconstruction of the Security Sector*, Lit Verlag, London.
- M. Khobe, 2000, "The Evolution and Conduct of ECOMOG Operations In West Africa" in *Monograph* n° 44, ISS, Pretoria.
- International Alert, 2003, *Strengthening Human Security Capacities of ECOWAS and West African Civil Society*, Abuja.
- A. Sesay, 1999, "ECOMOG and Sub-regional Security in West Africa" in *Conflict Trends*, n° 2, Accord.
- UN Security Council, 2004, Report of the Secretary-General on Ways to Combat Sub-regional and Cross-border Problems in West Africa, SC/8037, New York.

Sécurité humaine – général

- K. Annan, 2000, *We the Peoples. The Role of the United Nations in the 21st century. III. Freedom from Want, IV. Freedom from Fear*, United Nations, New York.
- Commission on Human Security, 2003, *Human Security Now*, New York.
- S. Fukuda-Parr, 2002, "Operationalising Amartya Sen's ideas on capabilities, development, freedom and human rights – the shifting policy focus of the human development approach", http://hdr.undp.org/docs/training/oxford/readings/fukuda-parr_HDA.pdf
- Harvard University, *Human Security Network News Bulletin*, regularly published since 2001.
- Human Security Network, 2001, *Report of a conference on human security*, Human Security Network Ministerial Meetings, Geneva.
- Insights Development Research, 2004, 'Military spending and development', *Insights 50*, ID21, Institute of Development Studies, University of Sussex, June www.id21.org.
- International Symposium on Human Security, 2003, *Human Security - its Role in an Era of Various Threats to the International Community*, Ministry of Foreign Affairs of Japan, Tokyo.
- International Symposium on Human Security, 2001, *Human Security and Terrorism, Diversifying Threats under Globalization: From Afghanistan to the Future of the World*, Ministry of Foreign Affairs of Japan, Tokyo.
- Instituto Interamericano de Derechos Humanos, 2001, *Relación entre Derechos Humanos y Seguridad Humana, documento de trabajo*, San José.
- A. Mack, 2002, *Report on the feasibility of creating an annual Human Security Report*, Harvard University, Cambridge MA.
- S. Ogata, 2003a, *Empowering People for Human Security*, Stanford University.
- S. Ogata, 2003b, "Human Security Now", Presentation of final report, Capetown.
- S. Ogata, 2002a, "Human Security in the 21st Century", Coca-Cola World Fund Lecture, Yale University.
- S. Ogata, 2002b, "From State Security to Human Security", Brown University Ogden Lecture.
- S. Ogata, 2001, "State Security- Human Security", The Fridtjof Nansen Memorial Lecture, Tokyo.
- M. Pollard and G. Odo, 2004, "Conference Report: Conflicts and human security in West Africa" in *Essex Human Rights Review*, Vol. 1 N° 1, pp. 87-92.

- R. Sandbrook, 2000, "Globalization and the limits of neoliberal development doctrine" in *Third World Quarterly*, Vol. 21, n° 6 pp 1071-1080.
- A. Sen, 2002, "Basic Education and Human Security", Statement presented for the Workshop on "Education, Equity and Security, Kolkata, 2-4 January, <http://www.humansecurity-chs.org/activities/outreach/0102Sen.html>
- A. Sen, 2000, *Why human security?*, Paper presented at the International Symposium on Human Security, Ministry of Foreign Affairs, 28th July, Tokyo.
- A. Surkhe, 'Human Security and the Security of States' in *Security Dialogue*, Vol. 30 (3), pp. 265-276, 1999.
- N. Tschirgi., 2003, 'Peacebuilding as the link between Security and Development: Is the Window of Opportunity Closing?' International Peace Academy Studies in Security and Development, New York.
- UNDP, 1994, Human Development Report, *New Dimensions of Human Security*, Oxford University Press.
- UNESCO Project towards a culture of peace, 1996, *From Partial Insecurity to Global Security*, Paris.
- World Bank Report, 2000, "Anxiety, Fear, Insecurity" in *Voices of the Poor: Crying Out for Change*, chapter 8, Oxford University Press, New York.

Bibliographie sur la sécurité humaine : www.hsph.harvard.edu/hpcr/events/hsworkshop/bibliography.pdf

Comparaison de définitions : www.hsph.harvard.edu/hpcr/events/hsworkshop/comparison_definitions.pdf

Définitions de la sécurité humaine : www.hsph.harvard.edu/hpcr/events/hsworkshop/list_definitions.pdf

Sécurité humaine maintenant : www.humansecurity-chs.org/finalreport/index.html

Rapport final de la Commission sur la sécurité humaine, New York, mai 2003.

Rapport sur la sécurité humaine : www.hsph.harvard.edu/hpcr/human_security.htm

Programme sur les politiques humanitaires et la recherche sur les conflits (Harvard) – (à paraître).

Human Security Network News Bulletin: www.hsph.harvard.edu/hpcr/human_security.htm

Le *Human Security Bulletin* est une publication en ligne du Canadian Consortium on Human Security, en collaboration avec le programme l'Université de Harvard sur la sécurité humaine.

Rapport sur la sécurité humaine du Liu Institute for Global Issues : www.humansecurityreport.info

La première édition est attendue pour début 2005. Suivant le modèle du rapport du PNUD sur le développement humain, ce Rapport sur la sécurité humaine illustrera l'incidence, l'intensité, les causes et les conséquences de la violence au niveau global et les réponses des politiques.

Human Security and Small Arms Bulletin: <http://www.hdcentre.org/?aid=22>

Publié trois fois par an par le Centre for Humanitarian Dialogue.

UN Millennium Project Interim's Report: www.unmillenniumproject.org/html/interim_reports.shtm

Ce rapport présente les avancées vers la réalisation des Objectifs mondiaux du Millénaire.

Sécurité humaine et société civile

European Centre for Conflict Prevention, 2003, *The Role of Civil Society in the Prevention of Armed Conflict*, Global partnership for the prevention of violent conflict, Berlin.

C. Bruderlein, 2000, *The Role of Non-State Actors in Building Human Security*, Human Security Network, Geneva, http://www.humansecuritynetwork.org/docs/report_may2000_2-e.php

West Africa Civil Society Forum on MDGs, 2003, *West Africa Civil Society Position on the MDGs and their Implementation*, Dakar, 23-24 February
<http://www.undp.org/surf-wa/mdgforum/documents/position.pdf>

Sélection d'ouvrages sur le G8 et la sécurité humaine

ACGC Facilitator's Guide and Resource Package, 2003, *G8, Globalisation and Human Security*,
<http://www.halifaxinitiative.org/index.php?article=ART3ef9f5021232b>

ACGC Fact sheets, 2003, *What is the G8?, The G8 and Africa, the G8 and Global Security*,
http://www.halifaxinitiative.org/index.php/Pub_G8G20_Factsheets

Blair Commission for Africa, 2004a, "A Chance to Move from Rhetoric to Action", ECA Press Release,
www.uneca.org.

Blair Commission for Africa, 2004b, *Workplan*, <http://213.225.140.43/commission/workplan/workplan.htm>

J. Kirton, 1997, *The Growing Demand for a G7 Global Security Role in the 1990s*, G7 Research Group, University of Toronto, Toronto.

J. Kirton, E. Kokotsis, G. Stephens and D. Juricevic, 2001, "The G8 and Conflict Prevention: Commitment, Compliance and Systematic Contribution", Paper prepared for the 2001 G8 Pre-Summit Public Policy Conference "Promoting Conflict Prevention and Human Security. What Can the G8 Do?" Rome, Italy, 16 July.

La sécurité humaine dans les politiques étrangères et de développement des donateurs bilatéraux

Canada, Dept. of Foreign Affairs and International Trade, 2001, *Freedom from Fear, Canada's Foreign Policy for human security*, Ottawa.

Canada, Dept. of Foreign Affairs and International Trade, 1999, *Human Security: Safety for People in a Changing World*, Ottawa.

Japan Institute of International Affairs, 2001, *In Quest of Human Security*, JIIA 40th Anniversary Symposium.

Japan, Ministry of Foreign Affairs, 2001, *The Trust Fund for Human Security: For the "Human-centred" 21st Century*, Tokyo.

DFID, 2002, *Safety, Security and Accessible Justice, Putting Policy into Practice*, London.

USAID, 2002, *Foreign Aid in the National Interest, Promoting Freedom, Security, Opportunity*, Washington D.C.

United States Institute of Peace, "Responding to War and State Collapse in West Africa",
www.usip.org/pubs/specialreports/sr81.html.

US White House, 2003, *African Policy*, National Security Strategy, www.whitehouse.gov/infocus/africa.

Réforme des systèmes de sécurité – général

M. Brzoska, 2003, *Development donors and the concepts of security sector reform*, Occasional Paper n° 4, Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces, Geneva, November.

DAC, 2004, *Security System Reform and Governance: Policy and Good Practice*, The DAC Guidelines and Reference Series, OECD, Paris.

DAC, 2001, *Helping Prevent Violent Conflict*, The DAC Guidelines, OECD, Paris, http://www.oecd.org/document/45/0,2340,en_2649_33721_1886125_1_1_1_1,00.html

- DAC, 2001, 'Security issues and development co-operation: A conceptual framework for enhancing policy coherence, *The DAC Journal*, Vol. 2, No. 3.
- DCD/DAC/CPDC, 2004, *A survey of security system reform and donor policy: views from non-OECD countries*, DCD/DAC/CPDC(2004)4, Paris.
- DFID, FCO, Ministry of Defence, 2003, *Security Sector Reform. Moving the Agenda Forward*, Global Facilitation Network for SSR, London.
- DFID, 2002, *Understanding and Supporting Security Sector Reform*, DFID Guidelines, London.
- GTZ, 2000, *Security Sector Reform in Developing Countries*, Division 43.
- D. Hendrickson, 1999, *A review of security-sector reform*, Working Paper n° 1, The Conflict, Security & Development Group, King's College, London.
- International Alert, Clingendael, Saferworld, 2002, *Towards a Better Practice Framework in Security Sector Reform*, Occasional SSR Paper n° 1, London.
- International Alert, 2002, *A Goal Oriented Approach to Governance and Security Sector Reform*, London.
- International Alert, 2002, *Supporting and Enhancing Local Ownership in Security Systems*, Policy notes n° 2, London.
- UNDP, 2002, *Justice and Security Sector Reform – BCPR's Programmatic Approach*, New York.

Armes de petit calibre, armes légères et mines antipersonnel

- African Union, 2003, *Focus on Small Arms in Africa*, Focus n° 6, Addis Ababa.
- C. Buchanan, 2003, *Bulletin Small Arms and Human Security*, Centre for Humanitarian Dialogue, Geneva.
- M. Fleshman, 2001, "Small Arms in Africa, Counting the Cost of Gun Violence" in *Africa Recovery*, vol. 15, n° 4, New York.
- IANSAs, Amnesty International, Oxfam, 2003, *Shattered Lives, the Case for Tough International Arms Control*, London, Oxford.
- ICBL, 2002, *Africa Regional Overview, Mine Ban Policy*, Landmine Monitor Report, Ottawa.
- ICRC, 2003, *1997 Convention on the Prohibition of Anti-Personnel Mines and on their Destruction*, Advisory Service on International Humanitarian Law, <http://www.icrc.org/Web/Eng/siteeng0.nsf/iwpList409/9A0F7F9DF2CAD1E4C1256B66005FE1BE>
- UN Security Council, 1998, *Resolution 1209 on the Situation in Africa, Illicit Arms Flows to and in Africa*, New York.
- UNOCHA, 2004, *The Long Road to a Mine-Free World*, Geneva.

Enfants dans les conflits armés, groupes armés et DDR

- J. Cilliers and R. Cornwell, 1999, "Mercenaries and the Privatization of Security in Africa" in *African Security Review*, Vol. 8, n°2, ISS, Pretoria.
- D.P. Chimankire, 2004, "Plight of children in conflict and post-conflict societies: the case of Africa, paper presented at the UNI-WIDER Conference on *Making Peace Work*, Helsinki, 4-5 June.
- G. Machel, 1996, *Impact of Armed Conflict on Children*, http://www.unicef.org/graca/a51-306_en.pdf
- A.F. Musah and J. Kayode Fayemi (eds.), 2002, *Mercenaries: An African Security Dilemma*, Pluto Press, London.

- P. Richards, 2003, “Are there common causes to recent West African insurgencies? Economic opportunities and the war economy”, papier présenté au séminaire du CSAO sur “Conflits et politiques de développement dans les pays du Fleuve Mano et la Côte d’Ivoire : les enjeux régionaux de la stabilisation et de la reconstruction ”, Paris 13-14 mai, 2003.
- K. Taylor, 2000, *Child Soldiers in Africa: The Problem and The Solutions Fact Sheet*, TransAfrica Forum, www.transafricaforum.org/reports/child_soldiers.pdf
- Human Rights Watch*, 2004, “How to Fight, How to Kill: Child Soldiers in Liberia”, Vol. 16, n°2.
- UNHCR, 2000, *Optional Protocol to the Convention on the Rights of the Child on the Involvement of Children in Armed Conflict*, Geneva.
- UN Security Council Resolution n° 1314, 2000, *Plan of Action for War-Affected Children*, New York.
- World Bank, 2002, *Child Soldiers, Lessons Learned on Prevention, Demobilization and Reintegration*, Washington D.C.

ANNEXE 2 : ORGANISATIONS, INSTITUTIONS ET RÉSEAUX OEUVRANT SUR LES QUESTIONS DE SÉCURITÉ

Commission sur la sécurité humaine : www.humansecurity-chs.org

La Commission sur la sécurité humaine a été lancée en janvier 2001 pour atteindre les objectifs suivants : promouvoir la connaissance, l'engagement et le soutien du public en faveur de la sécurité humaine et de ses impératifs ; développer le concept de sécurité humaine en tant qu'outil opérationnel pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques ; proposer un programme d'actions concrètes pour répondre aux menaces les plus critiques et les plus répandues pesant sur la sécurité humaine.

Comité consultatif sur la sécurité humaine : www.humansecurity-chs.org/abhs/index.html

Le Comité consultatif sur la sécurité humaine est un organe indépendant composé de huit membres. Il a été créé pour mettre en œuvre les recommandations de la Commission sur la sécurité humaine et conseiller le Secrétaire général des Nations unies sur le Fonds fiduciaire des Nations unies pour la sécurité humaine.

Fonds fiduciaire des Nations unies pour la sécurité humaine :

www.mofa.go.jp/policy/human_secu/t_fund21/fund.html

Le Fonds fiduciaire des Nations unies pour la sécurité humaine a été créé en mars 1999 par le gouvernement japonais. Budget : 170 millions US \$ pour trois ans. Objectif : traduire le concept de sécurité humaine en activités concrètes, en soutenant des projets mis en œuvre par des agences des Nations unies en réponse à diverses menaces pesant sur les vies humaines, les moyens d'existence des personnes et la dignité humaine.

Forum Securipax – UNESCO : <http://www.unesco.org/securipax/>

L'UNESCO a créé un site Internet consacré aux questions de paix et de sécurité humaine (forum électronique, publications et base de données des instituts oeuvrant pour la paix regroupant plus de 600 ressources).

Le Réseau sur les Conflits, la Paix et la Coopération au Développement du CAD (CPDC Network) :

www.oecd.org/department/0,2688,en_2649_34567_1_1_1_1_1,00.html

Créé en 1961, le CAD permet une concertation entre donateurs bilatéraux sur la manière de mettre les ressources de leur pays respectif à la disposition de l'aide aux pays en développement et de développer et d'améliorer les flux monétaires de long terme et autres aides au développement dont bénéficient ces derniers. Au cours de son existence, le CAD a établi une série de groupes de travail, task forces et réseaux dont les mandats reflètent les principales orientations du Comité : les aspects financiers de l'aide au développement ; l'aide au développement et l'environnement ; les statistiques ; l'évaluation de l'aide ; l'égalité entre hommes et femmes ; la bonne gouvernance et le renforcement des capacités ; les conflits, la paix et le développement ; et l'harmonisation des pratiques des bailleurs. En particulier, le Réseau est un forum international de rencontre entre des experts des conflits et de la construction de la paix des agences de coopération au développement bilatérales et multilatérales en vue de la définition d'approches communes en soutien à la paix.

Human Security Network : www.humansecuritynetwork.org

Le Réseau de sécurité humaine est un groupe de treize pays de toutes les régions du monde, maintenant le dialogue, par l'intermédiaire de leurs ministres des affaires étrangères, sur les questions relatives à la sécurité humaine. Le Réseau inclut l'Autriche, le Canada, le Chili, la Grèce, l'Irlande, la Jordanie, le Mali, la Norvège, les Pays-Bas, la Slovénie, la Thaïlande, ainsi que l'Afrique du Sud qui y possède le statut d'observateur. Le travail du Réseau est diffusé et soutenu par le Bulletin du Réseau de Sécurité humaine, publié régulièrement en collaboration avec le programme sur la sécurité humaine de l'université de Harvard. Depuis 1999, le Réseau organise une fois par an une réunion ministérielle visant à attirer l'attention de la communauté internationale sur de nouveaux enjeux de la sécurité.

Processus d'Helsinki : <http://www.helsinki.fi/Track3/>

Le Processus d'Helsinki sur la Mondialisation et la Démocratie est une initiative conjointe des gouvernements finlandais et tanzanien visant à renforcer les partenariats entre la société civile, les entreprises et les Etats dans trois domaines (volets) principaux : le règlement des problèmes mondiaux, le financement du développement et la sécurité humaine. Le volet sur la sécurité humaine se concentre sur les besoins et préoccupations spécifiques des personnes et des communautés à risque.

African Human Security Initiative: www.africanreview.org

L'initiative africaine sur la sécurité humaine est un projet d'un an, établi sur l'initiative de DFID, regroupant un petit réseau de sept ONG africaines s'étant fixé pour mission d'évaluer la performance des principaux gouvernements africains en matière de sécurité humaine, par rapport à leurs engagements pris lors des réunions des chefs d'Etat de l'OUA/UA.

Grassroots Human Security Grants: www.my.emb-japan.go.jp/EN/Economic/GGP.htm

Le programme de bourses du gouvernement japonais intitulé "Grant Assistance for Grassroots Human Security Projects" apporte une aide financière aux ONG, hôpitaux, écoles primaires et autres organisations à but non lucratif, pour la mise en oeuvre de leurs projets de développement.

Le Réseau d'action sur les armes légères en Afrique de l'Ouest :

www.iansa.org/regions/wafrica/waansa.htm

Etabli en mai 2002 au Ghana, le WAANSA, selon l'acronyme anglais, est un réseau de plus de 50 organisations du Bénin, Ghana, Guinée-Bissau, Côte d'Ivoire, Libéria, Niger, Nigeria, Mali, Sénégal, Sierra Leone, la Gambie et Togo, oeuvrant contre la prolifération des armes légères dans la région.

ANNEXE 3 : PROGRAMMES DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Initiative américaine de réaction aux crises africaines (US African Crisis Response Initiative) :

www.state.gov/www/regions/africa/fs_acri_980327.html

L'ACRI fournit matériel et formation à 10 000–12 000 soldats africains regroupés dans des compagnies et bataillons bien préparés, commandés par des officiers africains formés, et capables de déployer des opérations efficaces et animées par une doctrine et des procédures cohérentes, grâce à un ensemble de moyens de communications inter-opérables.

African Contingency Operations Assistance (ACOTA):

www.airpower.maxwell.af.mil/airchronicles/apj/apj03/fal03/handy.html

Successeur de l'Initiative de réaction aux crises africaines (ACRI), le programme ACOTA offre des formations plus adaptées que le dispositif précédent, notamment dans le domaine du maintien de la paix. (Budget : 15 millions US \$).

Renforcements des capacités africaines pour le maintien de la paix (RECAMP):

www.defense.gouv.fr/ema/actualites/recamp.htm

En collaboration avec les Nations unies et l'Union africaine, ce programme parrainé par le gouvernement français fournit une formation initiale, une formation avancée et du matériel aux Etats africains pour les aider à acquérir les capacités militaires nécessaires à la mise en œuvre d'opérations de maintien de la paix en Afrique. (Budget : 30 millions € en 2000).

Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix au Ghana :

www.kaiptc.org/kaiptc

Créé en janvier 2004 pour renforcer les capacités ouest-africaines de maintien de la paix dans le contexte de la mise en œuvre du Mécanisme de la CEDEAO, le Centre répond aux objectifs suivants : formation opérationnelle, dispensée à une sélection de participants, au maintien de la paix avant le déploiement dans les zones d'intervention en Afrique de l'Ouest ; lien entre la formation tactique de base aux opérations de maintien de la paix dispensée au Mali (sous parrainage français) et formation stratégique de haut niveau dispensée au War College du Nigeria ; amélioration de la capacité des participants à opérer dans des environnements internationaux et à coopérer avec des contingents d'autres pays ; maintien des participants informés de la nature et de la complexité des conflits inter- et intra-Etats contemporains ; recherches sur les différents aspects des opérations de paix.

ANNEXE 4 : RESSOURCES WEB

Instituts de recherche internationaux

Centre for Democracy and Development	www.cdd.org.uk
Centre for Human Security, Liu Institute for Global Issues	www.ligi.ubc.ca
Centre for Humanitarian Dialogue	http://www.hdcentre.org/?aid=22
Conflict, Security and Development Group, King's College London	http://csdg.kcl.ac.uk
European Centre for Security Studies	www.marshallcenter.org/
European Training and Research Centre on Human Rights and Democracy	www.etc-graz.at/human-security
Global Facilitation Network for Security Sector Reform	www.gfn-ssr.org
Harvard Programme on Humanitarian Policy and Conflict Research	www.hsph.harvard.edu/hpcr/human_security.htm
Institute for Human Security	www.fletcher.tufts.edu/humansecurity/index.html
International Peace Academy	www.ipacademy.org
International Peace Research Institute Oslo	www.prio.no
Stockholm International Peace Institute	www.sipri.se

Réseaux et instituts africains

Africa's Commission on Human and People's Rights	www.achpr.org
African Centre for the Constructive Resolution of Disputes	www.accord.org.za
African Security Dialogue and Research, Ghana	www.africansecurity.org
African Strategic and Peace Research Group, Nigeria	www.afstrag.org
Centre for Defence Studies, University of Zimbabwe	www.uz.ac.zw/units/cds/
Institute for Human Rights and Development, The Gambia	www.africaninstitute.org
Institute for Security Studies, Pretoria, South Africa	www.iss.co.za
Southern African Defence and Security Management Network	http://sadsem.net/english/english.htm
Southern African Regional Poverty Network	www.sarpn.org.za
Training for Peace	www.trainingforpeace.org
West African Network for Peacebuilding, Ghana	www.wanep.org

Aspects spécifiques de la sécurité humaine : protection des migrants involontaires

American Refugee Committee	www.archq.org
Global IDP Project	www.idproject.org
International Committee of the Red Cross	www.icrc.org
International Organization for Migration	www.iom.int
International Rescue Committee	www.intrescom.org
Norwegian Refugee Council	www.nrc.no/engindex.htm
OCHA Internal Displacement Unit	www.reliefweb.int/idp
Oxford Refugee Study Centre	www.rsc.ox.ac.uk
Sussex Centre for Migration Research	www.sussex.ac.uk/migration
UK Refugee Council	www.refugeecouncil.org.uk
United Nations High Commissioner for Refugees	www.unchr.ch
US Committee for Refugees	www.refugees.org
West African Refugees and IDPs Network	www.waripnet.org
Women's Commission for Refugees and Children	www.womenscommission.org

Aspects spécifiques de la sécurité humaine : armes légères, armes de petit calibre, mines antipersonnel et DDR

Africa Peace Forum – Small Arms	www.amaniafrika.org/small_arms.shtml
Arm Control Association	www.armcontrol.org
Arm Sales Monitoring Project	www.fas.org/asmp/profiles/index.html

Campaign for a Global Arms Trade Treaty	www.controlarms.org
Canadian International Demining Corps	www.cidc.ws
Danish Demining Group	www.danishdemininggroup.org
DDR Resource Centre	www.undp.org/erd/ddr
EU and Humanitarian Demining	www.eudem.vub.ac.be
Geneva Centre for Humanitarian Demining	www.gichd.ch
Handicap International	www.handicap-international.org
International Alert	www.international-alert.org
International Campaign to Ban Landmines	www.icbl.org
Landmine Action	www.landmineaction.org
Landmine Monitor Report	www.icbl.org/lm/2003
OCHA Humanitarian Mine Action	www.reliefweb.int/ocha_ol/civilians/landmines.html
People against Landmines	www.mgm.org
Safer World	www.saferworld.co.uk
Small Arms Survey	www.smallarmssurvey.org
Survey Action Center	www.sac-na.org/sac_overview.html
UN Department of Disarmament Affairs	www.disarmament2.un.org
UN Institute for Disarmament Research	www.unidir.ch
UN International Action Network on Small Arms	www.iansa.org
UN Mine Action Service	www.mineaction.org
UN Regional Centre for Peace & Disarmament in Africa	www.unrec.org
UNDP Mine Action Programme	www.undp.org/erd/mineaction/undp.htm
UNDP Small Arms and Demobilization Services	www.undp.org/erd/smallarms/index.htm
US Humanitarian Demining Training Center	www.wood.army.mil/hdte
WHO Department of Injuries and Violence Prevention	www.who.int/violence_injury_prevention/en

Aspects spécifiques de la sécurité humaine : enfants soldats et civils dans les conflits armés

Child Soldiers Discussion Forum	www.childsoldiers.org
Coalition to Stop the Use of Child Soldiers	www.child-soldiers.org/
HRW Campaign to Stop the Use of Child Soldiers	www.hrw.org/campaigns/crp/index.htm
Italian Campaign against Use of Child Soldiers	www.coopi.org/it/bambinisieraleone.asp
SOS children villages	www.sos-childrensvillages.org
Special Representative of the Secretary-General for Children in Armed Conflict	www.un.org/special-rep/children-armed-conflict
Stop all'Usò dei Bambini Soldato	www.bambinisoldato.it/
UNICEF- Children in war	www.unicef.org/protection/index_armedconflict.html
UNOCHA	http://www.reliefweb.int/ocha_ol/civilians/

Organisations africaines / Organisations oeuvrant en Afrique

Banque africaine de développement (BAfD)	www.afdb.org
Commission économique des Nations unies pour l'Afrique	www.uneca.org
Communauté des Etats sahéliens-sahariens	www.cen-sad.org
Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)	www.ecowas.int
Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)	www.nepad.org
Southern African Development Community	www.sadc.int
Union africaine (UA)	www.african-union.org
Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)	www.uemoa.int
Union Maghreb arabe (UMA)	www.maghrebarabe.org

**ANNEXE 5 : TRAITÉS ET INITIATIVES INTERNATIONAUX POUR PROTÉGER LA SÉCURITÉ HUMAINE
– GRANDES DATES**

- 1951** Convention de Genève des Nations unies sur le statut des réfugiés et Protocole additionnel de 1967
- 1969** Convention de l’OUA sur les réfugiés
- 1977** Convention de l’OUA sur le mercenariat
- 1981** Charte africaine des droits de l’homme et des peuples (entrée en vigueur en 1986)
- 1997** Convention sur l’interdiction des mines antipersonnel et leur destruction (Convention d’Ottawa)
- 1998** Principes sur le déplacement international
- 1998** Résolution du Conseil de sécurité sur le commerce illégal d’armes vers et à l’intérieur de l’Afrique
- 1998** Traité de Rome sur la création d’un tribunal pénal international (entré en vigueur en juillet 2002)
- 2000** Protocole optionnel à la convention sur les droits de l’enfant dans l’implication des enfants dans les conflits armés (entré en force le 12 février 2002)
- 2000** Convention des Nations unies contre le crime organisé transnational : protocole sur le trafic des personnes, la contrebande des migrants et les armes à feu
- 2000** Déclaration de Bamako sur la position commune africaine sur la prolifération, circulation et trafic des armes légères et de petit calibre
- 2001** Conférence des Nations unies sur le commerce illégal des armes légères et de petit gabarit dans tous ses aspects
- 2004** Conseil de paix et de sécurité de l’UA, Force africaine d’intervention d’ici 2010